



Bulletin Officiel

N°7488 Lundi 17 novembre 2025

www.cmf.tn

30ème année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

LANCEMENT DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE DEDIEE A LA DECLARATION DES AVOIRS NON RECLAMES

VISES PAR LES ARTICLES 43 A 48 DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2025

3

DECISION DE SANCTION DISCIPLINAIRE DU COLLEGE DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

5

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION

A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

8

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

10

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

11

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

12

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 01/09/2025)

ANNEXE II

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISAIR 2025-2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE

- BIAT SUBORDONNE 2025-2

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2025

- **MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**
- **MAXULA PLACEMENT SICAV**
- **SICAV OPPORTUNITY**
- **UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**
- **FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**
- **FIDELITY SICAV PLUS**

بلاغ هيئة السوق المالية

في إطار مواصلة جهود هيئة السوق المالية لتنذير المؤسسات المعنية بأحكام الفصول 43 إلى 48 من القانون عدد 48 لسنة 2024 الخاص بقانون المالية لسنة 2025، بمختلف الالتزامات المحمولة عليها بموجب هذه الأحكام، وذلك كما جاء في بلاغ الهيئة الصادر بتاريخ 7 ماي 2025، المتعلق بواجبات التصريح والاعلام والتحويل الخاصة بتصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها لفائدة الدولة.

تعلم هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والبنوك والشركات المصدرة للأوراق المالية أو الوسطاء المرخص لهم المفوضين، وكل شخص معني بواجبات التصريح والاعلام والتحويل المنوطة بهم طبقاً لأحكام الفصول المذكورة، أنه قد تم تركيز تطبيق إعلامية خاصة بعمليات التصريح والتحويل، وبجاهزية هذه التطبيقة للاستعمال من قبل المؤسسات المعنية ابتداءً من **1 جويلية 2025**.

ويمكن الولوج إلى هذه التطبيقة واستعمالها عبر الرابط الإلكتروني <https://jibaya.tn> ، وذلك باعتماد كراس الشروط المذكور بالصفة الخاصة بالتصريح.

وتدعو الهيئة كافة المؤسسات المعنية إلى اتخاذ التدابير اللازمة لاعتماد هذه التطبيقة لإيداع التصاريح في الآجال القانونية، وتقادي أي تأخير أو إخلال بواجبات المحمولة عليها بمقتضى القانون.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Dans le cadre de la poursuite de ses efforts de sensibilisation des établissements concernés par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025, et en continuité avec le communiqué du CMF en date du 7 mai 2025 relatif aux obligations de déclaration, d'information et de transfert des montants, dépôts, comptes titres et avoirs non réclamés au profit de l'État,

Le Conseil du Marché Financier, informe l'ensemble des intermédiaires en bourse, des banques, des sociétés émettrices de valeurs mobilières, des intermédiaires agréés mandatés, ainsi que toute personne concernée par lesdites obligations, qu'une application informatique dédiée aux opérations de déclaration et de transfert susvisés, a été mise en place par les services de l'administration fiscale, et qu'elle est désormais opérationnelle et **accessible à compter du 1er juillet 2025.**

Cette application est disponible via le lien <https://jibaya.tn>, et son utilisation s'effectue conformément au cahier des charges prévu dans la rubrique dédiée à la déclaration.

Le CMF invite l'ensemble des établissements concernés par lesdites dispositions, à prendre les mesures nécessaires pour l'adoption de cette plateforme, pour le dépôt de leurs déclarations afin de se conformer à leurs obligations dans les délais impartis et d'éviter tout retard ou manquement aux dispositions prévues par la loi.

هيئة السوق المالية
بلاغ مختصر
حول القرار التأديبي الصادر عن مجلس هيئة السوق المالية بتاريخ
18 جوان 2025 في حق:
حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة
"التونسية السعودية للاستثمار TSI"

انعقد مجلس هيئة السوق المالية في جلسة تأديبية يوم الاربعاء 18 جوان 2025 بمقرّ الهيئة على الساعة الثانية بعد الزوال للنظر في الأفعال المنسوبة للسيد حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" طبقاً لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية.

وحيث عاين مجلس الهيئة عدم حضور السيد حافظ السبع، الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" أمام المجلس رغم توجيهه الاستدعاء إليه بصفة رسمية، في 05 جوان 2025 وهو ما منحه أجل يفوق الحد الأدنى القانوني ويكتفى بصفة فعلية حق الدفاع وتمكينه من الاطلاع على الملف وإعداد الردود واللاحظات الضرورية. وهو سلوك دأب عليه حيث تعذر سابقاً سماعه من قبل مصالح الهيئة خلال أعمال البحث والتحقيق رغم توجيهه أربع (04) استدعاءات رسمية له:

• الاستدعاء الأول بتاريخ 21 أفريل 2025 للحضور يوم 23 أفريل 2025، وقد ورد على الهيئة بتاريخ 22 أفريل 2025 تفيد أنَّ السيد حافظ السبع يتمتع براحة مرضية لمدة أربعة أيام؛

• الاستدعاء الثاني بتاريخ 23 أفريل 2025 للحضور يوم 28 أفريل 2025، وقد تلقت الهيئة بتاريخ 28 أفريل 2025 مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" تفيد بأنَّ المعنى بالأمر يتمتع بعطلة بثلاثة أيام ابتداء من ذلك التاريخ، مع طلب تأجيل السماع؛

• الاستدعاء الثالث بتاريخ 28 أفريل 2025 للحضور يوم 2 ماي 2025، وقد ورد على الهيئة في ذات اليوم رد إلكتروني من السيد حافظ السبع يقترح فيه إجراء اللقاء عن بعد عبر تقنية التواصل المرئي؛

• الاستدعاء الرابع بتاريخ 28 أفريل 2025، طلبت فيه الهيئة من المعنى مدّها بعنوانه الشخصي وتحديد تاريخ لاستقبال فريق البحث، بما يضمن حسن سير أعمال التحقيق واحترام حق الدفاع. غير أنه، ورغم مرور الآجال القانونية، لم ترد على الهيئة أي إجابة من السيد حافظ السبع أو من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" بخصوص الحضور أو تحديد موعد ل المباشرة السماع من قبل مصالح الهيئة.

وحيث إزاء هذه الممارسات المتكررة، والتي تعدّ من قبيل العرقلة المتعمدة لأعمال أعواan الهيئة والإجراءات البحث والتحقيق، تم تحرير محضر في الغرض وإيداع شكاية جزائية ضد المعنى استناداً إلى أحكام الفصل 84 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994.

وحيث إثر استيفاء الإجراءات وبعد المفاوضة القانونية لأعضاء مجلس الهيئة وحصول الأغلبية المنصوص عليها بالفصل 49 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ

في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية اعتبر المجلس الأفعال التالية المنسوبة إلى السيد حافظ السبع رئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" ثابتة في حقه:

الأفعال الثابتة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار "TSI"

- عدم الحرص على احترام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" القواعد الاحتياطية وهو ما يشكل مخالفة للأحكام الفصل 87 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة وأحكام القرار العام عدد 6 لهيئة السوق المالية بتاريخ 24 أفريل 2000 في ظل عجزها المتواصل عن توفير أموال ذاتية تغطي المخاطر منذ سبعة أشهر وهو ما يجعلها عرضة لإجراء سحب المصادقة طبقاً لأحكام الفصل 23 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإتيلاء على مبالغ مالية راجعة لحرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" واستعمال أموالهم في خرق صريح لواجب الأمانة المنصوص عليه ضمن الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 ولأحكام الفصلين 57 و79 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإخلال بواجبات التصرف بأمانة وعدم انحياز والحرص على تقديم صالح حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" على مصالحه الخاصة والعمل على تفادي تضارب المصالح واحترام مصداقية السوق المنصوص عليها بموجب أحكام الفصلين 73 و76 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب بذل العناية والحرص المنتظرین من شخص محترف ومتمكن موضوع في نفس الظروف في خرق لأحكام الفصل 74 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب حسن إعلام حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" قبل وبعد إنجاز عمليات لفائدة لهم في مخالفة لأحكام الفصلين 51 و54 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب اتخاذ التدابير الازمة لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح في خرق لأحكام الفصول 107 و108 و115 و116 و117 و140 من القانون الأساسي عدد 26 لسنة 2015 المؤرخ في 7 أوت 2015 المتعلق بمكافحة الإرهاب ومنع غسل الأموال كما تم تقييمه وإتمامه بمقتضى القانون الأساسي عدد 9 لسنة 2019 المؤرخ في 23 جانفي 2019 وأحكام الفصل 50 مكرر من النظام الأساسي لوسطاء البورصة، وكذلك أحكام الفصول 3 و4 و6 و7 و8 و11 و14 و20 و26 من الترتيب الصادر عن هيئة السوق المالية المتعلق بضبط التدابير التطبيقية لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح،

- إنجاز عمليات نقل ملكية أسهم خلافاً للصيغ القانونية في مخالفة لأحكام الفصل 70 من القانون عدد 117 لسنة 1994،

- الإخلال بالقواعد المنظمة لنشاط التصرف في محافظ أوراق المالية لفائدة الغير ومؤسسات التوظيف الجماعي في علاقة بوجود إخلالات ونفائس في سياسة الاستثمار وإنجاز عمليات مباشرة بين الحسابات المتصرف فيها في خرق لأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 والمتعلق بتدعيم سلامة العلاقات المالية وأحكام الفصول 17 و 52 و 111 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلق بمؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية وبالتصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير،

- ممارسة نشاط إدارة حسابات سندات الخزينة بدلاً عن مؤسسات القرض وهو ما يشكل مخالفة صريحة لأحكام الفصل 16 من الأمر عدد 2728 لسنة 2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001 والمتعلق بضبط شروط ترسيم الأوراق المالية والوسطاء المرخص لهم في مسک حسابات الأوراق المالية الذي ينص في فقرته الثانية على ما يلي: "وتتولى مسک وإدارة حسابات الأوراق المالية القابلة للتداول بالأسواق الخاصة لسلطة البنك المركزي التونسي مؤسسات القرض دون سواها". ولأحكام الفصل 3 من المنشور عدد 10 لسنة 2005 المتعلقة بمسک وإدارة حسابات شهادات الإيداع وسندات الخزينة الذي ينص على أنه "تتولى مؤسسات القرض دون سواها مسک وإدارة حسابات شهادات الإيداع وحسابات سندات الخزينة"، ولأحكام الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 الذي ينص على أن "وسطاء البورصة والعاملون تحت إمرتهم ملزمون بالمحافظة على السر المهني وعليهم أن يتصرفوا بأمانة وعدم انجاز، مراugin تقديم صالح حرفائهم على مصالحهم الخاصة". ولأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 ولأحكام الفصول 51 و 54 و 73 و 74 و 76 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر.

قرار مجلس الهيئة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

قرر مجلس هيئة السوق المالية بالإجماع طبقاً لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية تسليط العقوبة التالية:

التوقيف النهائي والكلي للسيد حافظ السبع عن ممارسة النشاط وسحب مصادقة الهيئة المسندة له لممارسة مهام رئيس مدير عام شركة وساطة بالبورصة.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكّر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحكومة الرشيدة والنفذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام التراتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للتراطيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والواقع اللاحق لتاريخ الختم، والذي يعطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse et aux sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège Social: Rue Elfouledh Z.I. 2013 BEN AROUS

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires de L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 16 décembre 2025 à 12 h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « la Maison de l'Entreprise », sis aux Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Nomination du représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration
- 2- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

L'ACCUMULATEUR TUNSIEN ASSAD
Siège social : Rue Elfouledh, Z.I. Ben Arous

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les actionnaires minoritaires de L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués pour la 2^{ème} fois pour se réunir en Assemblée Élective le mardi 16 décembre 2025 à 10 h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « la Maison de l'Entreprise », sis aux Berges du Lac 1 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- La désignation du représentant des actionnaires minoritaires ;
- 2- Pouvoirs pour formalités.

Les informations concernant le candidat éligible seront mises à la disposition des actionnaires minoritaires pour consultation, au siège social de la société, dans les délais légaux.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
SICAV OBLIGATAIRES					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		123,874	130,381
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		173,296	182,678
3 UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99		142,702	150,529
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		155,522	164,493
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		147,960	155,504
6 FIDELITY SICAV PLUS	MACSA	27/09/18		152,977	162,124
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		141,042	147,498
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		57,434	60,695
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		42,283	44,776
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		143,750	152,154
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		125,992	133,273
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRESICAV	UIB FINANCE	07/10/98		125,576	133,074
13 TUNISO-EMIRATESICAV	AUTO GERE	07/05/07		108,189	114,792
14 SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24		100,604	106,489
15 AFC AMANEIT SICAV	AFC	05/12/24		101,361	107,513
16 ATTIJARI PREMIUM SICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25		-	101,219
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE					
17 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		22,121	23,309
18 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		153,803	162,001
19 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		147,502	153,281
20 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		14,047	14,740
21 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		213,112	225,384
22 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		120,228	126,290
23 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21		125,088	132,115
24 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		17,435	18,454
25 FCP AFC AMANEIT	AFC	12/09/23		110,791	117,500
26 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		106,015	112,803
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE					
27 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,346	2,496
SICAV MIXTES					
28 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		76,296	83,801
29 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		158,301	172,476
30 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		114,137	130,681
31 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		131,813	138,595
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE					
32 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		167,736	198,054
33 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		628,033	716,284
34 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		149,426	158,086
35 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		208,817	227,719
36 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		115,011	131,101
37 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		162,164	186,262
38 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		191,263	214,905
39 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		174,699	196,265
40 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		28,699	34,943
41 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		107,771	116,367
42 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,191	1,353
43 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,236	1,470
44 FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25		-	108,288
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE					
45 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 694,541	2 978,690
46 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		266,280	329,952
47 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		3,507	4,115
48 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		3,104	3,548
49 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		50,086	52,553
50 FCP HAYEIT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,510	1,573
51 FCP HAYEIT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,344	1,559
52 FCP HAYEIT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,366	1,639
53 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MACSA	19/05/17		17,980	20,868
54 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		13,154	16,285
55 FCP ILBOURS AFA	MACSA	21/06/21		18,288	21,323
56 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		5 750,273	6 400,785
SICAV ACTIONS					
57 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00		105,131	129,385
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE					
58 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,424	1,775

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION SICAV OBLIGATAIRES							
59 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	114,503	114,550
60 AMEN PREMIÈRESICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	101,864	101,914
61 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	108,710	108,768
62 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	105,930	105,978
63 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	112,574	112,625
64 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	107,837	107,892
65 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	104,328	104,328
66 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	109,496	109,554
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	108,931	108,986
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	106,770	106,814
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	107,064	107,117
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	105,882	105,939
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	110,164	110,216
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	105,645	105,697
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	106,120	106,130
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	109,742	109,790
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	105,031	105,049
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/00	15/05/25	5,662	115,670	116,257	116,310
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	108,257	108,309
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	112,395	112,449
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	108,221	108,276
80 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 062,182	1 062,675
81 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 732,241	10 737,520
82 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	106,732	106,784
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
83 FCP HELION SEPTIM *	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	En liquidation	En liquidation
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	108,433	108,611
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	102,667	102,826
SICAV MIXTES							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	75,717	76,061
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	153,226	153,844
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	18,046	18,060
89 SICAV CROSSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	398,091	399,007
90 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV**	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 867,887	2 874,489
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	65,570	69,431
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	55,347	55,313
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	116,845	116,871
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94 FCP IRADETT 50 *	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	En liquidation	En liquidation
95 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	21,200	21,209
96 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,282	21,239
97 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	18,277	18,255
98 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	110,846	110,876
99 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	101,298	101,653
100 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	106,852	107,330
101 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGES NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	121,734	121,827
102 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	120,819	121,288
103 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	14,812	14,827
104 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	121,067	120,982
105 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	98,562	98,648
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
106 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	118,770	120,337
107 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	138,062	138,502
108 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	189,942	191,908
109 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	188,399	191,785
110 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	236,963	238,084
111 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	215,227	215,983
112 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,905	199,122	210,852	211,816
113 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	35,153	35,486
114 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	12 568,623	12 652,612
115 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	125,037	126,387
116 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	6 505,142	6 650,922
117 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,966	13,143
118 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	195,113	196,351
119 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	14 170,243	14 275,435
120 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	12 718,475	12 813,212
121 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	11 462,560	11 467,713
122 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	12 413,627	12 506,827
123 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	11 613,756	11 606,368
124 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	12,831	12,939
125 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	127,978	128,993
126 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	117,055	119,259
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
127 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	134,984	134,627
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
128 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 317,101	1 334,745

* OPCVM en liquidation

** Initialement dénommée STRATEGIE ACTIONS SICAV

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie - DAAM Tamweel-», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances MaghrebiaS.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebia Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Pouline Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutualleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d>Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6.Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord –1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheireddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29. ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechitel, Tunis	71 790 255
38. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45. Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir AlJazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR "	Avenue Taïb M'hiri –Bâtiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66. Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDÉ International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Hocine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2 ^{ème} étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbo	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZTOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

45	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
47	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
48	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
49	FCP IRADETT 50 (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
53	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
54	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
55	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
59	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
65	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
66	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
67	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
71	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
72	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

73	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
82	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
101	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
104	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
106	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
110	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
114	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
115	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
116	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
117	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
118	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
119	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
121	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
122	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
123	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
124	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
125	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
126	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

127	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
128	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

(1) OPCVM en liquidation

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDÉ	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelle ville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelle ville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis

36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSACAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSACAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis

66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Emission d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne

Société Tunisienne de l'Air -Tunisair-

Société Anonyme au capital de 106 199 280 dinars divisé en 106 199 280 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : Boulevard Mohamed Bouazizi -2035 Tunis Carthage-
Identifiant Unique : 002672W

Emission de l'« Emprunt Obligataire Tunisair 2025-2 » de 124 800 000 dinars sans recours à l'appel public à l'épargne

1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne de l'Air -Tunisair- réunie le 10/09/2025 a autorisé l'émission par la société d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne pour un montant global de 150 millions de dinars, sur une période de 12 mois. La même Assemblée a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de Tunisair s'est réuni le 10/09/2025 et a décidé de subdéléguer à la Direction Générale de la société pour procéder à l'émission en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et modalités et ce, dans un délai maximum de 12 mois suivant la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a décidé cette émission.

Usant de cette délégation de pouvoir, la Direction Générale de Tunisair a décidé, en date du 30/10/2025, d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 124 800 000 dinars et ce, sans recours à l'appel public à l'épargne, selon les conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : 10 % l'an.
- Durée : 7 ans dont un an de grâce.
- Amortissement du principal : constant à partir de la 2^{ème} année, mensuellement, sur 6 ans.
- Paiement des intérêts : mensuellement.

2. Renseignements relatifs à l'émission

- **Montant :** Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 124 800 000 dinars divisé en 1 248 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'«Emprunt Obligataire Tunisair 2025-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier -CMF-.

- **Période de souscription et de versement :**

Les obligations de cet emprunt obligataire seront divisées en cinq catégories. Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus conformément au tableau suivant :

Catégorie	Nombre d'obligations	Montant des obligations	Période de souscription	Période de libération	Date de jouissance des intérêts
A	300 000	30 000 000	Du 11 au 20 novembre 2025	Du 11 au 20 novembre 2025	20/11/2025
B	300 000	30 000 000		Du 11 au 20 décembre 2025	20/12/2025
C	300 000	30 000 000		Du 12 au 20 janvier 2026	20/01/2026
D	300 000	30 000 000		Du 11 au 20 février 2026	20/02/2026
E	48 000	4 800 000		Du 11 au 20 mars 2026	20/03/2026

- Les souscriptions à chacune des cinq catégories de cet emprunt peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de la catégorie correspondante est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis pour chaque catégorie, soit un maximum de 300 000 obligations pour les catégories A, B, C et D et 48 000 obligations pour la catégorie E.

Passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement souscrit à la date de clôture des souscriptions, soit le 20/11/2025.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du CMF dès la clôture effective des souscriptions à toutes les catégories.

Un avis de libération des montants souscrits pour chaque catégorie sera publié dans le bulletin officiel du CMF.

- **Lieu des souscriptions et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront reçus auprès de la société Tunisair, sise au Boulevard Mohamed Bouazizi -2035 Tunis Carthage-
- **But de l'émission :** Le but de la présente émission est de renforcer les ressources financières de la société afin de faire face à ses engagements financiers.

3. Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt :** «Emprunt Obligataire Tunisair 2025-2».
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables conformément au calendrier susmentionné.
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Nature des titres :** Titres de créance.

- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, Sous-titre 5, Chapitre 3 : Des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture des souscriptions, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par la société Tunisair. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité d'obligations y afférente.
- **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date limite de clôture de la période de libération correspondante à chaque catégorie.
Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa libération et la date limite de clôture de la période de libération correspondante à chaque catégorie, seront décomptés et payés à cette dernière date.
- **Date de règlement :** Les obligations seront payables à la date de libération selon le tableau susmentionné.
- **Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt de 10% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sont amortissables mensuellement d'un montant représentant le 1/72ème de la valeur nominale de chaque obligation. L'amortissement commencera à partir de la 2^{ème} année suivant la date limite de libération pour chaque catégorie.
- **Paiement :** Le paiement mensuel des intérêts et le remboursement du capital dû par Tunisair seront effectués à terme échu, le 20 de chaque mois pour toutes les catégories des obligations. Si ces jours de paiement seront des jours non ouvrables, le paiement sera reporté au premier jour ouvrable suivant.

Catégorie	Date de paiement du principal et des intérêts	1 ^{er} paiement en intérêt	1 ^{er} paiement en principal	Dernier paiement en principal et intérêt
A	Le 20 de chaque mois	20/12/2025	20/12/2026	20/11/2032
B	Le 20 de chaque mois	20/01/2026	20/01/2027	20/12/2032
C	Le 20 de chaque mois	20/02/2026	20/02/2027	20/01/2033
D	Le 20 de chaque mois	20/03/2026	20/03/2027	20/02/2033
E	Le 20 de chaque mois	20/04/2026	20/04/2027	20/03/2033

- **Taux de rendement actuariel :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Ce taux est de 10,47 % l'an.
- **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.
- **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.
- **Garantie :** Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'«Emprunt Obligataire Tunisair 2025-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la société Tunisair. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
Sans recours à l'appel public à l'épargne

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

BIAT

Société Anonyme au capital de 204.000.000 dinars
Siege Social : 70-72, Avenue Habib BOURGUIBA – Tunis
Identifiant Unique : 0000110F

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
« BIAT subordonné 2025-2 » de 100 000 000 DT susceptible d'être porté
à 150 000 000 DT
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Internationale Arabe de Tunisie –BIAT– réunie le **28 avril 2023** a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 800 millions de dinars sur une période de trois ans, et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et les conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la Banque, réuni le **24 septembre 2025**, a décidé d'émettre au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2025, un emprunt obligataire subordonné intitulé « **BIAT subordonné 2025-2** », sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de **100 MD** susceptible d'être porté à un maximum de **150 MD**.

Le Conseil d'Administration a également délégué au Directeur Général de la Banque les pleins pouvoirs pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités définitives en fonction des conditions du marché.

Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la Banque a décidé, en date du **3 novembre 2025**, l'émission de l'emprunt obligataire subordonné sans recours à l'Appel Public à l'Epargne **«BIAT subordonné 2025-2» d'un montant de 100 MD, susceptible d'être porté à un maximum de 150 MD**, auprès de souscripteurs identifiés et ce, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux	Amortissement annuel
A	5 ans	9,40% et /ou TMM + 2,15%	Constant par 1/5
B	5 ans	9,50% et /ou TMM + 2,25%	In fine
C	7 ans dont 2 années de grâce	9,55% et /ou TMM + 2,30%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
D	7 ans	9,80% et /ou TMM + 2,35%	In fine

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

➤ **Montant :** Le montant total du présent emprunt est fixé à **100 MD susceptible d'être porté à un maximum de 150 MD**, divisé en 1 000 000 obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 500 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT subordonné 2025-2** » fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

➤ **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **10/11/2025** auprès des guichets de la BIAT, et clôturés au plus tard le **28/11/2025**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (150 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/11/2025**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/12/2025** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

➤ **But de l'émission :**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT subordonné 2025-2** » permettra à la BIAT de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ses ratios de concentration des risques, conformément aux règles prudentielles édictées par la Banque Centrale de Tunisie, notamment les exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

➤ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt : « BIAT subordonné 2025-2 »**
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation délivrée par la BIAT indiquant le nombre d'obligations subordonnées souscrites ainsi que le taux d'intérêt choisi.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.
Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/11/2025**, seront décomptés et payés à cette date.
Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **28/11/2025**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.
- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A, d'une durée de 5 ans :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,15%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 215 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de **9,4%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B, d'une durée de 5 ans In Fine :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,25%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de **9,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie C, d'une durée de 7 ans dont deux années de grâce :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,30%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de **9,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie D, d'une durée de 7 ans In Fine :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,35%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de **9,80%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **C** sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **B** et **D** feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/11/2030** pour les catégories **A et B** et le **28/11/2032** pour les catégories **C et D**.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

➤ **Paient :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 novembre** de chaque année.

Pour la catégorie **A**, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/11/2026**.

Pour la catégorie **B**, le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/11/2026** et le remboursement total en capital aura lieu le **28/11/2030**.

Pour la catégorie **C** le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/11/2026** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/11/2028**.

Pour la catégorie **D**, le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/11/2026** et le remboursement total en capital aura lieu le **28/11/2032**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,40%** l'an pour la catégorie **A**, de **9,50%** l'an pour la catégorie **B**, de **9,55%** l'an pour la catégorie **C** et de **9,80%** l'an pour la catégorie **D** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle : (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'octobre 2025 à titre indicatif, (du mois de novembre 2024 au mois d'octobre 2025) qui est égale à 7,696% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,846% pour la catégorie **A**, de 9,946% pour la catégorie **B** de 9,996% pour la catégorie **C** et de 10,046% pour la catégorie **D**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,15%** pour la catégorie **A**, **2,25%** pour la catégorie **B**, **2,30%** pour la catégorie **C** et **2,35%** pour la catégorie **D**.

➤ **Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :**

- **Durée totale :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 4 catégories :

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans in fine ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Catégorie D : 7 ans in fine.

- **Durée de vie moyenne :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne par catégorie de :

- Catégorie A : 3 ans ;
- Catégorie B : 5 ans ;
- Catégorie C : 5 ans ;
- Catégorie D : 7 ans.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

Par catégorie, la duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de :

- Catégorie A : 2,678 années ;
- Catégorie B : 4,204 années ;
- Catégorie C : 4,140 années ;
- Catégorie D : 5,381 années.

➤ **Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ **Cessibilité des obligations** : Les obligations subordonnées émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations subordonnées au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations subordonnées sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang

que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie** : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « **BIAT subordonné 2025-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

➤ **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées** : Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

➤ **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas

échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la Banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2025

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2025**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.548.429, un actif net de D : 3.536.581 et un bénéfice de la période de D : 48.145.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 30 septembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les emplois en titres émis par « AMEN BANK » représentent à la clôture de la période 14,08% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 24 octobre 2025

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>2 130 999</u>	<u>983 190</u>	<u>1 352 881</u>
Obligations et valeurs assimilées		1 959 592	882 274	1 223 121
Tires des Organismes de Placement Collectif		171 407	100 916	129 760
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 414 422</u>	<u>1 073 635</u>	<u>1 303 384</u>
Placements monétaires	5	1 414 422	1 073 635	1 303 384
Créances d'exploitation	6	<u>3 009</u>	<u>2 630</u>	<u>2 809</u>
TOTAL ACTIF		<u>3 548 429</u>	<u>2 059 455</u>	<u>2 659 074</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	10 672	7 975	9 654
Autres créditeurs divers	8	1 176	278	3 345
TOTAL PASSIF		<u>11 848</u>	<u>8 253</u>	<u>12 999</u>
ACTIF NET				
Capital	9	3 398 038	1 979 419	2 518 835
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		21	9	12
Sommes distribuables de la période		138 522	71 773	127 229
ACTIF NET		<u>3 536 581</u>	<u>2 051 202</u>	<u>2 646 075</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>3 548 429</u>	<u>2 059 455</u>	<u>2 659 074</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	33 723	88 389	10 587	24 067	41 191
Revenus des obligations et valeurs assimilées		33 723	82 444	10 587	24 067	41 191
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	5 945	-	-	-
Revenus des placements monétaires	11	15 655	43 694	854	2 995	4 052
Revenus des prises en pension	12	6 383	25 658	38 416	54 025	88 095
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		55 762	157 740	49 858	81 087	133 338
Charges de gestion des placements	13	(8 770)	(24 635)	(7 216)	(15 613)	(23 364)
REVENU NET DES PLACEMENTS		46 991	133 106	42 642	65 474	109 974
Autres charges	14	(1 522)	(4 914)	(1 691)	(3 450)	(6 826)
RESULTAT D'EXPLOITATION		45 470	128 192	40 951	62 023	103 148
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 401)	10 330	5 814	9 750	24 081
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		44 069	138 522	46 765	71 773	127 229
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 401	(10 330)	(5 814)	(9 750)	(24 081)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 676	982	1 149	(1 309)	540
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	303	(141)	3 707	3 523
RESULTAT DE LA PERIODE		48 145	129 477	41 959	64 421	107 210

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	48 145	129 477	41 959	64 421	107 210
Résultat d'exploitation	45 470	128 192	40 951	62 023	103 148
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 676	982	1 149	(1 309)	540
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	303	(141)	3 707	3 523
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(179 552)	-	(32 732)	(32 732)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(39 976)	940 580	807 390	980 036	1 532 121
Souscriptions					
- Capital	34 988	4 977 257	2 177 223	2 719 014	4 142 510
- Régularisation des sommes non distribuables	(4)	1 661	3 555	4 170	7 063
- Régularisation des sommes distribuables	972	258 446	54 516	74 636	132 050
Rachats					
- Capital	(73 549)	(4 100 240)	(1 376 644)	(1 748 738)	(2 635 266)
- Régularisation des sommes non distribuables	(10)	(759)	(2 562)	(2 917)	(5 027)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 373)	(195 784)	(48 699)	(66 129)	(109 208)
VARIATION DE L'ACTIF NET	8 169	890 505	849 350	1 011 726	1 606 599
ACTIF NET					
En début de période	3 528 412	2 646 075	1 201 852	1 039 476	1 039 476
En fin de période	3 536 581	3 536 581	2 051 202	2 051 202	2 646 075
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	32 687	23 973	11 212	9 593	9 593
En fin de période	32 320	32 320	18 850	18 850	23 973
VALEUR LIQUIDATIVE	109.424	109.424	108.817	108.817	110.377
TAUX DE RENDEMENT	1.37%	3.94%	1.51%	3.69%	5.13%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2025

NOTE 1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV » initialement assurée par la Société "SMART ASSET MANAGEMENT", a été confiée, à partir du 1^{er} août 2024 à la société « MAXULA BOURSE ». Celle - ci est chargée du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2025, à D : 2.130.999 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			1 899 200	1 959 592	55.41%
	Obligations de sociétés		1 005 000	1 021 397	28.88%
TN0003900263	Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	45 000	45 224	1.28%
TNIPE0BZ0LR6	Obligations TLF 2024/2 au taux de 10,5%	2 000	160 000	160 516	4.54%
TNQ8KNUQO9D7	Obligations TLF 2025/1 au taux de 10%	1 000	100 000	103 222	2.92%
TN1PFTZ4HEM1	Obligations HL 2025/1 au taux de 10,2%	3 000	300 000	310 463	8.78%
TNHOASGSR955	Obligations ATL 2025-1	2 000	200 000	201 396	5.69%
TN1T1YC5F1E6	Obligations BTK LEAS SUB 2025-1	2 000	200 000	200 577	5.67%
	Emprunt National		700 000	729 029	20.61%
TNX0K9990B08	Emprunt national 2024 TR2 Cat B	2 000	200 000	205 971	5.82%
TNFC8O7A98F4	Emprunt national 2024 TR3 Cat B	1 500	150 000	150 580	4.26%
TN9092FJVKK8	Emprunt national 2024 TR4 Cat B	3 500	350 000	372 478	10.53%
	Bons du trésor assimilables		194 200	209 166	5.91%
TN0008000580	BTA 6,3% 10-2026	200	194 200	209 166	5.91%
Titres des Organismes de Placement Collectif			163 923	171 407	4.85%
	Parts FCP				
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE	213	20 629	26 713	0.76%
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIES OBLIGATAIRE	647	66 138	68 407	1.93%
TNWQZLANJ4E9	MAXULA PLACEMENT SICAV	719	77 157	76 287	2.16%
	Total		2 063 123	2 130 999	60.26%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs				60.05%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2025 à D : 1.414.422 et se détaille comme suit:

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
	Dépôt à vue	111 612	112 590	3.18%
	AMEN BANK	111 612	112 590	3.18%
	Certificats de dépôt	497 651	499 452	14.12%
TNSHIWFJVEF3	Amen Bank au 08/10/2025 (30 jours) au taux de 7,09%	497 651	499 452	14.12%
	Créances sur opérations de pensions livrées	300 000	300 969	8.51%
	Pension livrée ATB au 24/10/2025 à 7,75% pour 38 jours	300 000	300 969	8.51%
	Comptes à termes	500 000	501 412	14.18%
	Compte à terme au 14/12/2025 (3 mois au taux de 8,05%)	500 000	501 412	14.18%
	Total général	1 409 263	1 414 422	39.99%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs	39.86%		

Note 6 : Créances d'exploitation

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Retenue à la source sur commissions	-	169	-
Autres Créances d'Exploitation	3 009	2 461	2 809
Total	3 009	2 630	2 809

Note 7 : Opérateurs créditeurs

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Smart Asset Management	-	939	-
Maxula Bourse	8 273	4 656	7 261
Rémunération du dépositaire	2 400	2 380	2 393
Total	10 672	7 975	9 654

Note 8 : Autres créditeurs divers

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	-	-	2 428
Redevance du CMF	277	237	243
Retenue à la source sur commissions	476	-	238
TCL	48	42	36
CSS	375	-	400
Total	1 176	278	3 345

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2025, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2024

Montant	2 518 835
Nombre de titres	23 973
Nombre d'actionnaires	69

Souscriptions réalisées

Montant	4 977 257
Nombre de titres émis	47 371
Nombre d'actionnaires nouveaux	6

Rachats effectués

Montant	(4 100 240)
Nombre de titres rachetés	(39 024)
Nombre d'actionnaires sortants	(36)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	303
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	982
Régularisation des sommes non distribuable	901

Capital au 30-09-2025

Montant	3 398 038
Nombre de titres	32 320
Nombre d'actionnaires	39

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 33723.496 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025, contre D : 10587.085 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2025	Du 01/01 Au 30/09/2025	Du 01/07 Au 30/09/2024	Du 01/01 Au 30/09/2024	Année 2024
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	1 605	33 793	3 508	7 807	13 574
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	32 118	48 651	7 079	16 261	27 617
<u>Dividendes</u>					
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>					
- des titres OPCVM	-	5 945	-	-	-
TOTAL	33 723	88 389	10 587	24 067	41 191

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à D : 15654.619, contre D : 854 pour la même période de l'exercice 2024, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue et les certificats de dépôt, et se détaille comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2025	Du 01/01 Au 30/09/2025	Du 01/07 Au 30/09/2024	Du 01/01 Au 30/09/2024	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	853	3 337	854	1 670	2 727
Intérêts des certificats de dépôt	13 390	38 945	-	-	-
Intérêts des bons du trésor à court terme	-	-	-	1 325	1 325
Intérêts des comptes à terme	1 412	1 412	-	-	-
TOTAL	15 655	43 694	854	2 995	4 052

Note 12 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à D : 6383.411, contre D : 38416.301 pour la même période de l'exercice 2024, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2025		Du 01/01 Au 30/09/2025		Du 01/07 Au 30/09/2024		Du 01/01 Au 30/09/2024		Année 2024
Intérêts des pensions livrées	6 383		25 658		38 416		54 025		88 095
TOTAL	6 383		25 658		38 416		54 025		88 095

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à D : 8770.033, contre D : 7215.725 pour la même période de l'exercice 2024, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2025		Du 01/01 Au 30/09/2025		Du 01/07 Au 30/09/2024		Du 01/01 Au 30/09/2024		Année 2024
Commission de gestion	6 370		17 475		4 251		6 083		11 441
Commission de distribution	-				559		2 390		2 390
Commission de dépôt	2 400		7 160		2 406		7 140		9 533
Total	8 770		24 635		7 216		15 613		23 364

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à D : 1521.887, contre D : 1691 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2025	Du 01/01 Au 30/09/2025	Du 01/07 Au 30/09/2024	Du 01/01 Au 30/09/2024	Année 2024
Redevance du CMF	892	2 447	674	1 187	- 1 937
Commissions bancaires	365	1 694	930	2 140	4 248
TCL CSS	136	392	87	87	201
	125	375	-	-	400
Autres	3	5	-	36	40
Total	1 522	4 914	1 691	3 450	6 826

Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

MAXULA PLACEMENT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2025

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2025**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 15.965.093, un actif net de D : 15.891.450 et un bénéfice de la période de D : 191.707.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les dépôts à vue et les disponibilités représentent à la clôture de la période, 20,40% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001 2278 du 25 septembre 2001.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « **MAXULA PLACEMENT SICAV** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 24 octobre 2025

DELTA CONSULT
Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	<i>Note</i>	30/09/2025	30/09/2024	<i>année 2024</i>
Portefeuille-titres	4	<u>8 709 685</u>	<u>7 530 857</u>	<u>7 826 775</u>
Obligations et valeurs assimilées		7 947 835	6 833 787	7 117 876
Tires des Organismes de Placement Collectif		761 850	697 070	708 899
Placements monétaires et disponibilités		<u>7 255 248</u>	<u>6 757 526</u>	<u>6 512 588</u>
Placements monétaires	5	7 255 248	6 757 516	6 512 588
Disponibilités		-	10	-
Créances d'exploitation	6	<u>159</u>	<u>8 597</u>	<u>336</u>
TOTAL ACTIF		<u>15 965 093</u>	<u>14 296 980</u>	<u>14 339 699</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	33 569	33 965	32 605
Autres créditeurs divers	8	40 074	1 389	40 409
TOTAL PASSIF		<u>73 643</u>	<u>35 354</u>	<u>73 014</u>
ACTIF NET				
Capital	9	15 272 760	13 629 363	13 447 483
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		124	44	43
Sommes distribuables de la période		618 566	632 219	819 158
ACTIF NET		<u>15 891 450</u>	<u>14 261 626</u>	<u>14 266 685</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>15 965 093</u>	<u>14 296 980</u>	<u>14 339 699</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	132 713	405 650	109 720	338 013	450 051
Revenus des obligations et valeurs assimilées		132 713	369 360	109 720	331 350	443 388
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	36 291	-	6 663	6 663
Revenus des placements monétaires	11	58 910	206 497	7 965	24 728	38 475
Revenus des prises en pensions	12	24 326	120 088	138 064	404 244	515 740
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		215 950	732 235	255 749	766 985	1004 266
Charges de gestion des placements	13	(33 569)	(106 761)	(33 966)	(99 756)	(132 361)
REVENU NET DES PLACEMENTS		182 381	625 474	221 783	667 229	871 905
Autres charges	14	(4 268)	(13 648)	(4 355)	(12 938)	(17 109)
Contribution Sociale de Solidarité		(125)	(375)	-	(400)	(800)
RESULTAT D'EXPLOITATION		177 988	611 452	217 428	653 890	853 996
Régularisation du résultat d'exploitation		29 066	7 114	(13 813)	(21 671)	(34 838)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		207 054	618 566	203 614	632 219	819 158
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(29 066)	(7 114)	13 813	21 671	34 838
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		13 520	3 550	13 938	(40 925)	(26 901)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		199	174	200	55 850	55 850
RESULTAT DE LA PERIODE		191 707	615 176	231 566	668 816	882 945

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	191 707	615 176	231 566	668 816	882 945
Résultat d'exploitation	177 988	611 452	217 428	653 890	853 996
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 520	3 550	13 938	(40 925)	(26 901)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	199	174	200	55 850	55 850
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(917 956)	-	(693 965)	(693 965)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	647 108	1 927 545	(15 853)	2 116 159	1 907 089
Souscriptions					
- Capital	7 444 907	39 292 546	5 058 588	32 017 273	42 127 530
- Régularisation des sommes non distribuables	(928)	(2 643)	1 846	5 901	23 100
- Régularisation des sommes distribuables	260 553	2 001 039	187 542	1 719 827	2 295 466
Rachats					
- Capital	(6 827 378)	(37 471 871)	(5 059 809)	(29 906 272)	(40 211 990)
- Régularisation des sommes non distribuables	1 436	3 521	(2 665)	(7 610)	(25 250)
- Régularisation des sommes distribuables	(231 482)	(1 895 047)	(201 355)	(1 712 960)	(2 301 766)
VARIATION DE L'ACTIF NET	838 815	1 624 765	215 713	2 091 010	2 096 069
ACTIF NET					
En début de période	15 052 635	14 266 685	14 045 913	12 170 616	12 170 616
En fin de période	15 891 450	15 891 450	14 261 626	14 261 626	14 266 685
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	143 700	131 899	133 832	113 073	113 073
En fin de période	149 757	149 757	133 820	133 820	131 899
VALEUR LIQUIDATIVE	106.115	106.115	106.573	106.573	108.164
TAUX DE RENDEMENT	1.30%	3.85%	1.54%	4.48%	5.96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2025

NOTE 1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2025, à D : 8709685.307.000 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			7 585 850	7 947 835	50.01%
Obligations des sociétés			3 137 500	3 248 479	20.44%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	3 000	180 000	189 072	1.19%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	3 000	300 000	302 094	1.90%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEASING 2022-1	1 500	60 000	60 118	0.38%
TN0001300623	BTE 2011	500	17 500	18 062	0.11%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	1 500	90 000	92 248	0.58%
TNR4CLXNS261	ELWIFACK BANK 2022-2	3 000	180 000	189 520	1.19%
TN0002102150	TLF 2021-1	500	10 000	10 360	0.07%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	2 000	120 000	129 074	0.81%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	6 000	360 000	373 069	2.35%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	2 000	160 000	169 982	1.07%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1	5 000	400 000	412 732	2.60%
TN0003900107	UIB 2011-1	2 000	60 000	60 298	0.38%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1	12 000	1 200 000	1 241 851	7.81%
Emprunt National			1 540 000	1 602 532	10.08%
TN0008000895	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2021 TR2 CB	500	50 000	50 347	0.32%
TNHG2VXQ3BG0	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR1 CB	500	40 000	41 537	0.26%
TNQVHB5WZ2K2	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR2 CB	1 500	120 000	122 656	0.77%
TNRGVSC8DE36	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR3 CB	1 000	80 000	80 246	0.50%
TN7PM93UZP50	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR4 CB	1 500	150 000	160 244	1.01%
TN3C6DVEWM76	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2023 TR1 CB	2 000	200 000	209 440	1.32%
TNUWXR58DVH5	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR1 CB	2 500	250 000	262 243	1.65%
TNX0K9990B08	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR2 CB	2 000	200 000	205 971	1.30%

TNFC8O7A98F4	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR3 CB	1 500	150 000	150 580	0.95%
TN9092FJVKK8	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR4 CB	3 000	300 000	319 267	2.01%
Bons du trésor assimilables			2 908 350	3 096 824	19.49%
TN0008000580	BTA 6.3% OCT 2026	1 300	1 259 250	1 359 234	8.55%
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	1 000	970 700	1 018 853	6.41%
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026	700	678 400	718 737	4.52%
Titres des Organismes de Placement Collectif			744 842	761 850	4.79%
TNDUQFATMV53	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	3 986	431 597	436 096	2.74%
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	3 081	313 245	325 754	2.05%
Total			8 330 692	8 709 685	54.81%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					54.55%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2025 à D : 7.255.248 et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût D'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
	Dépôt à vue	2 717 634	2 755 049	17.34%
	Banque Nationale Agricole	2 717 634	2 755 049	17.34%
	Certificat de dépôt	2 988 061	2 993 601	18.84%
TNAPKNG8UI41	BNA au 12/10/2025 (30 jours) au taux de 7%	497 680	499 149	3.14%
TNEOGUHP7Q58	ATTIJARI BANK au 09/10/2025 (20 jours) au taux de 7,5%	1 495 021	1 498 008	9.43%
TNG4ZB0JKZ84	BNA au 24/10/2025 (30 jours) au taux de 7%	995 360	996 443	6.27%
	Créances sur opérations de pensions livrées	1 000 000	1 004 736	6.32%
	Pension livrée BT au 24/10/2025 (45 jours) au taux de 7,75%	1 000 000	1 004 736	6.32%
	Comptes à termes	500 000	501 863	3.16%
	Compte à terme au 09/01/2026 (4 mois au taux de 8,5%)	500 000	501 863	3.16%
Total général		7 205 696	7 255 248	45.66%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				45.44%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2025 à D : 159, contre D : 8.597 au 30 septembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	-	8 415	-
Autres	159	182	336
Total	159	8 597	336

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2025 à D : 33.569, contre D : 33.965 au 30 septembre 2024 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Maxula Bourse	22 429	22 694	21 785
Banque Nationale Agricole (dépôt)	6 684	6 763	6 492
Banque Nationale Agricole (distribution)	4 456	4 508	4 328
Total	33 569	33 965	32 605

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2025 à D : 40.074, contre D : 1.389 au 30 septembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	38 302	-	38 609
Redevance du CMF	1 223	1 207	1 224
TCL	174	182	176
Contribution Sociale de Solidarité	375	-	400
Total	40 074	1 389	40 409

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2025, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2024

Montant	13 447 483
Nombre de titres	131 899
Nombre d'actionnaires	785

Souscriptions réalisées

Montant	39 292 546
Nombre de titres émis	385 399
Nombre d'actionnaires nouveaux	197

Rachats effectués

Montant	(37 471 871)
Nombre de titres rachetés	(367 541)
Nombre d'actionnaires sortants	(270)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 550
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	174
Régularisation des sommes non distribuables	878

Capital au 30-09-2025

Montant	15 272 760
Nombre de titres	149 757
Nombre d'actionnaires	712

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2025 à D : 132.713, contre D : 109.720 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations					
- intérêts	63 598	162 728	56 385	151 632	189 752
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	69 115	206 632	53 335	179 718	253 636
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs					
Revenus des titres OPCVM					
- Dividendes	-	36 291	-	6 663	6 663
TOTAL	132 713	405 650	109 720	338 013	450 051

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2025 à D : 58.910, contre D : 7.965 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2024, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	4 461	20 015	4 121	16 087	22 588
Intérêts des certificats de dépôt	52 586	175 752	3 844	8 641	15 887
Intérêts des comptes à terme	1 863	10 730	-	-	-
TOTAL	58 910	206 497	7 965	24 728	38 475

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	24 326	120 088	138 064	404 244	515 740
TOTAL	24 326	120 088	138 064	404 244	515 740

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2025 à D : 33.569, contre D : 33.966 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2024, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/07</u> <u>au 30/09/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 30/09/2025</u>	<u>du 01/07</u> <u>au 30/09/2024</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 30/09/2024</u>	<u>Année</u> <u>2024</u>
Commission de gestion	22 429	71 333	22 694	66 652	88 437
Commission de dépôt	6 684	21 257	6 763	19 862	26 354
Commission de distribution	4 456	14 171	4 509	13 242	17 570
Total	33 569	106 761	33 966	99 756	132 361

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2025 à D : 4.268, contre D : 4.355 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2024, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/07</u> <u>au 30/09/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 30/09/2025</u>	<u>du 01/07</u> <u>au 30/09/2024</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 30/09/2024</u>	<u>Année</u> <u>2024</u>
Redevance du CMF	3 738	11 889	3 783	11 109	14 740
TCL	528	1 753	571	1 824	2 361
Autres	2	6	2	6	8
Total	4 268	13 648	4 355	12 938	17 109

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

SICAV OPPORTUNITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2025

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2025

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY pour la période allant du 1er Janvier au 30 septembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **691 180, 625** dinars, un actif net de **671 068,360** dinars et un bénéfice de la période de **89 368,685** dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV OPPORTUNITY, comprenant le bilan au 30 septembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR arrêtés au 30 septembre 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le

résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Au 30 SEPTEMBRE 2025, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV. Il est à noter que le 29 septembre 2025 correspond au premier jour où le capital devient inférieur au minimum légal.

Tunis, le 31 octobre 2025

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2025

BILANS COMPARES		NOTE	30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	499 202,735	399 433,743	413 407,239
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		425 851,175	338 482,777	326 125,625
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		47 069,585	60 950,966	62 153,694
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		26 281,975	0,000	25 127,920
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	191 961,461	193 618,136	190 637,545
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	168 537,341	169 550,283	171 518,639
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	23 424,120	24 067,853	19 118,906
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		16,429	605,128	16,429
TOTAL ACTIF			691 180,625	593 657,007	604 061,213
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 310,153	1 095,377	1 069,370
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	18 802,112	2 261,136	16 889,600
TOTAL PASSIF		PA	20 112,265	3 356,513	17 958,970
CP1	CAPITAL	CP1	667 963,727	583 910,007	594 480,940
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	3 104,633	6 390,487	-8 378,697
CP2-A	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		2 288,181	5 981,445	-9 296,729
CP2-B	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		816,452	409,042	918,032
CP2-C	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000	0,000
CP2-D	REGUL DU RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000	0,000
ACTIF NET			671 068,360	590 300,494	586 102,243
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			691 180,625	593 657,007	604 061,213

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2025

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Du 01.07.2025 au 30.09.2025	Du 01.01.2025 au 30.09.2025	Du 01.07.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
			Montants en Dinars				
PR1	REVENUS DU PORTEEUILLE-TITRES	PR1	9 476,164	20 255,777	6 653,868	20 591,838	21 391,356
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		8 891,800	18 246,850	5 854,350	17 888,740	17 888,740
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		584,364	2 008,927	799,518	2 703,098	3 502,616
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 901,010	8 762,849	2 959,507	8 406,147	11 486,209
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		1 872,626	5 597,214	1 871,738	5 525,552	7 481,692
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		1 028,384	3 165,635	1 087,769	2 880,595	4 004,517
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PR2-D	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREES		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			12 377,174	29 018,626	9 613,375	28 997,985	32 877,565
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3 913,259	-10 675,860	-3 203,253	-9 382,397	-12 648,110
REVENU NET DES PLACEMENTS			8 463,915	18 342,766	6 410,122	19 615,588	20 229,455
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-4 351,188	-16 054,585	-5 713,362	-13 634,143	-29 526,184
RESULTAT D'EXPLOITATION			4 112,727	2 288,181	696,760	5 981,445	-9 296,729
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		476,536	816,452	187,697	409,042	918,032
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			4 589,263	3 104,633	884,457	6 390,487	-8 378,697
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-476,536	-816,452	-187,697	-409,042	-918,032
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		19 659,841	96 826,635	8 504,503	18 795,748	29 434,622
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-56,539	-9 561,324	-5,600	-1 634,976	-1 627,792
PR4-D	ERAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-32,655	-184,807	-0,343	-17,042	-64,107
RESULTAT NET DE LA PERIODE			23 683,374	89 368,685	9 195,320	23 125,175	18 445,994

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 30/09/2025

DESIGNATION	Du 01.07.2025 au 30.09.2025	Du 01.01.2025 au 30.09.2025	Du 01.07.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	23 683,374	89 368,685	9 195,320	23 125,175	18 445,994
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	4 112,727	2 288,181	696,760	5 981,445	-9 296,729
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	19 659,841	96 826,635	8 504,503	18 795,748	29 434,622
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	-56,539	-9 561,324	-5,600	-1 634,976	-1 627,792
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-32,655	-184,807	-0,343	-17,042	-64,107
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0	0	0	0
AN3	-1 724,434	-4 402,564	-2 041,420	-12 186,782	-11 705,852
SOUSCRIPTIONS	662 336,765	1 449 562,373	450 366,734	1 332 738,557	1 783 221,282
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	672 400,000	1 387 900,000	396 000,000	1 203 100,000	1 594 100,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-183,353	83 572,633	60 324,555	156 834,083	222 548,421
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	-10 971,327	-22 614,797	-10 857,467	-32 986,410	-43 706,788
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX. EN COURS(S)	1 091,445	704,537	4 899,646	5 790,884	10 279,649
RACHATS	-664 061,199	-1 453 964,937	-452 408,154	-1 344 925,339	-1 794 927,134
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-673 500,000	-1 390 600,000	-397 300,000	-1 212 900,000	-1 603 900,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	-935,565	-86 135,704	-61 289,315	-159 898,601	-225 640,999
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	10 989,275	22 658,852	10 893,110	33 255,104	43 975,482
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS.(R)	-614,909	111,915	-4 711,949	-5 381,842	-9 361,617
VARIATION DE L'ACTIF NET	21 958,940	84 966,121	7 153,900	10 938,393	6 740,142
AN4 ACTIF NET					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	649 109,424	586 102,243	583 146,594	579 362,101	579 362,101
AN4-B FIN DE PERIODE	671 068,360	671 068,360	590 300,494	590 300,494	586 102,243
AN5 NOMBRE D'ACTIONS					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	5 119	5 135	5 148	5 233	5 233
AN5-B FIN DE PERIODE	5 108	5 108	5 135	5 135	5 135
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	126,804	114,138	113,276	110,713	110,713
B- FIN DE PERIODE	131,376	131,376	114,956	114,956	114,138
AN6 TAUX DE RENDEMENT	3,606%	15,103%	1,480%	3,830%	3,090%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01.01.2025 AU 30.09.2025

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 Juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituables au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09 /2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances

en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 30/09/2025	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés			277 122	425 851	63,459%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	600	14 212	37 269	5,554%
	ATTIJARI BANK DA 2025-4/21	609	2 797	6 699	0,998%
TN0007670011	DELICE HOLDING	2 800	21 023	34 236	5,102%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	3 825	34 910	33 675	5,018%
TN0005700018	POULINA G H	2 029	23 206	29 832	4,446%
TN0007610017	SAH LILAS	3 650	32 082	45 778	6,822%
TN0007740012	SAM	1 600	4 870	9 280	1,383%
TN0001100254	SFBT	3 320	44 178	42 463	6,328%
TN0006660013	SOTRAPIL	715	9 743	16 077	2,396%
TN0006560015	SOTUVER	3 397	18 330	47 606	7,094%
TN0006060016	STAR	100	10 800	23 300	3,472%
TN0007440019	TELNET HOLDING	480	4 412	3 157	0,470%
TN0007270010	TPR	6 000	26 100	64 464	9,606%
TN0002100907	TUNISIE LEASING & FACTORING	500	14 275	17 095	2,547%
TN0007720014	UNIMED	1 750	16 185	14 921	2,223%
AC1-B Emprunts d'Etat			45 365	47 070	7,014%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	46	45 365	47 070	7,014%
	AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)		25 128	26 282	3,916%
TNH8KGDZCHT5	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	145	25 128	26 282	3,916%
Total portefeuille titres			347 615	499 203	74,389%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 30/09/2025 à **237,124 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **9 476,164 dinars** du 01.07.2025 au 30.09.2025, contre **6 653,868 dinars** du 01.07.2024 au 30.09.2024 et se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01.07.2025 au 30.09.2025	Du 01.01.2025 au 30.09.2025	Du 01.07.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Revenus des obligations de sociétés	8 891,800	18 246,850	5 854,350	17 888,740	17 888,740
Revenus des Emprunts d'Etats	584,364	2 008,927	799,518	2 703,098	3 502,616
Revenus des autres valeurs (TITRES OPCVM)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	9 476,164	20 255,777	6 653,868	20 591,838	21 391,356

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2025, à **168 537,341 dinars**, contre un solde **169 550,280 dinars** au 30.09.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 au 30.09.2025	Du 01.01.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Bons de Trésors à Court Terme	107 497,780	107 476,984	109 433,123
Dépôt à terme	61 039,562	62 073,299	62 085,516
Total	168 537,341	169 550,283	171 518,639

AC2-A-1 Bon de Trésor à Court Terme

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2025, à **107 497,780 dinars** représentant les placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
TNOI6DZE1IQ0	BTCT 52 SEMAINES 17032026	8,99	113	113 000,000	107 497,780	16,019%
	Total			113 000,000	107 497,780	16,019%

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2025 à **61 039,562 dinars** représentant les placements en Dépôt à Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	Σ Intérêt couru Brut	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
CAT BAM-O BIAT_O, 8.5000, 02/10/2025	8,50%	1299,452	60 000,000	61 039,562	9,10%
Total		1 299,452	60 000,000	61 039,562	9,10%

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2025, à **23 424,120 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.07.2025 au 30.09.2025 à **2 901,010 dinars**, contre **2 959 ,507 dinars** du 01.07.2024 au 30.09.2024 et se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01.07.2025 au 30.09.2025	Du 01.01.2025 au 30.09.2025	Du 01.07.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Revenus des Bons de Trésor à CT	1 872,626	5 597,214	1 871,738	5 525,552	7 481,692
Revenus des Autres Placements (Dépôts à Terme)	1 028,384	3 165,635	1 087,769	2 880,595	4 004,517
Revenus des prises en pension	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	2 901,010	8 762,849	2 959,507	8 406,147	11 486,209

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.07.2025 au 30.09.2025 s'élèvent, à **3 913,259 dinars**, contre **3 203,253 dinars** du 01.07.2024 au 30.09.2024, et se détaillent ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01.07.2025 au 30.09.2025	Du 01.01.2025 au 30.09.2025	Du 01.07.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire	3 043,642	8 303,435	3 025,293	8 861,150	9 837,397
Rémunération du dépositaire	217,407	593,114	177,960	521,247	702,680
Rémunération du distributeur	652,210	1 779,311	0,000	0,000	2 108,033
Total	3 913,259	10 675,860	3 203,253	9 382,397	12 648,110

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.07.2025 au 30.09.2025 à **4 315,188 dinars**, contre **5 713,362 dinars** du 01.07.2024 au 30.09.2024 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01.07.2025 au 30.09.2025	Du 01.01.2025 au 30.09.2025	Du 01.07.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Redevance CMF	182,644	498,269	149,506	437,915	590,280
Impôts et Taxes	26,501	71,484	21,108	65,407	75,124
Rémunération du CAC	1 108,623	6 484,227	1 170,615	2 655,149	4 085,416
Jetons de présence	1 500,000	4 500,000	1 694,716	4 500,000	6 000,000
Contribution sociale de solidarité	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Publicité et Publications	1 310,344	2 373,131	1 571,448	3 720,176	8 865,185
Charges Diverses	223,076	2 127,474	1 105,969	2 255,496	9 910,179
Total	4 351,188	16 054,585	5 713,362	13 634,143	29 526,184

AC3- Note sur les créances d'exploitation : AU 30/09/2025

Les créances d'exploitation présentent au 30.09.2025 un solde de **16,429 dinars**, contre **605,128 dinars** au 30.09.2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant 30.09.2025	Montant 30.09.2024	Montant 31.12.2024
Autres créances d'exploitation	16,429	605,128	16,429
Total	16,429	605,128	16,429

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2025 à **20 112,265 Dinars** contre **3 356,513 Dinars** au 30.09.2024 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 30.09.2025	Montant au 30.09.2024	Montant au 31.12.2024
PA1	Opérateurs créditeurs	1 310,153	1 095,377	1 069,370
PA2	Autres créditeurs divers	18 802,112	2 261,136	16 889,600
	TOTAL	20 112,265	3 356,513	17 958,970

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30.09.2025 à **1 310,153 dinars** contre **1 095,377 dinars** au 30.09.2024 et se détaillent comme suit :

OPEARTEUR CREDITEUR	Montant au 30.09.2025	Montant au 30.09.2024	Montant au 31.12.2024
Gestionnaire	795,623	978,213	1 009,959
Dépositaire	72,789	117,164	59,411
Distributeurs	441,741	0,000	0,000
Total	1 310,153	1 095,377	1 069,370

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30.09.2025 à **18 802,112 dinars** contre **2 261,136 dinars** au 30.09.2024 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30.09.2025	Montant au 30.09.2024	Montant au 31.12.2024
Etat, impôts et taxes	131,891	206,526	102,148
Redevance CMF	61,145	48,338	49,891
Provision pour charges à payer	0,000	0,000	0,000
Rémunération CAC	3 196,547	0,000	841,568
Jetons de présence	4 500,000	941,267	6 000,000
Divers publication	5 783,640	721,322	5 880,545
Autres créditeurs divers	5 128,889	343,683	4 015,448
Total	18 802,112	2 261,136	16 889,600

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **30.09.2025** se détaillent comme suit :

Capital du : 02/01/2025 :

Montant :	513 500
-----------	----------------

Nombre de titres :	5 135
--------------------	--------------

Nombre d'actionnaires :	20
-------------------------	-----------

Souscriptions réalisées :

Montant :	1 387 900
-----------	------------------

Nombre de titres émis :	13 879
-------------------------	---------------

Nombre d'actionnaires nouveaux :	0
----------------------------------	----------

Rachats effectués :

Montant :	1 390 600
-----------	------------------

Nombre de titres rachetés :	13 906
-----------------------------	---------------

Nombre d'actionnaires sortants :	0
----------------------------------	----------

Capital au : 30/09/2025 :

Montant :	667 964
-----------	---------

· Montant en nominal	510 800
----------------------	---------

· Sommes non Capitalisables (1)	179 578
---------------------------------	---------

· Sommes capitalisées (2)	-22 414
---------------------------	---------

· Nombres de titres	5 108
---------------------	-------

· Nombre d'actionnaires	8
-------------------------	---

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **179 578,590 Dinars** au 30.09.2025 et se détaillent comme suit :

Rubrique	Montant au 30/09/2025
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	95 060,157
1- Résultat non distribuable de l'exercice	87 080,504
? Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	96 826,635
? +/- values réalisées sur cession de titres.	-9 561,324
? +/- Frais de négociation de titres	-184,807
2- Régularisation des sommes non distribuables	-2 563,071
? Aux émissions	83 572,633
? Aux rachats	-86 135,704
Total sommes non distribuables	179 577,590

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 30.09.2025 à **-22 414,642 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/06/2025
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	-14 079
Sommes capitalisées de l'exercice	-8378,697
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	44
-Aux émissions	-22 615
-Aux rachats	22 659
Total des sommes capitalisées	-22 414

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ;

Le solde de ce poste au 30.09.2025 se détaille ainsi :

Résultat capitalisable de la période	-2 288,181
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-816,452
Résultat capitalisable de l'exercice clos	8 334,795
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES	5 230,162

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	30/09/2025	30/09/2024
• Revenus des placements	5,681	5,647
• Charges de gestion des placements	-2,090	-1,827
• Revenus net des placements	3,591	3,82
• Autres charges d'exploitation	-3,143	-2,655
• Résultat d'exploitation	0,448	1,165
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,160	0,08
Sommes capitalisables de la période	0,608	1,244
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,160	-0,08
• Variation des +/- values potentielles/titres	18,956	3,66
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-1,872	-0,318
• Frais de négociation de titres	-0,036	-0,003
Résultat net de la période	17,496	4,503

5-2 Ratio de gestion des placements :

5-2 Ratio de gestion des placements	30.09.2025	30.09.2024
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,119%	1,607%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	1,683%	2,335%
Résultat capitalisable de la période/actif net moyen	0,240%	1,024%
Actif net moyen	953 939,120	583 861,365

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er Avril 2003, Celle-ci est chargée notamment de la gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV OPPORTUNITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 78.190.193 dinars, un actif net de 77.965.406 dinars et un bénéfice de la période de 1.138.016 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, 29 octobre 2025

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Wael KETATA

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
BILAN ARRETE AU 30 Septembre 2025
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	42 355 237	43 289 661	44 301 158
Obligations et valeurs assimilées		42 355 237	43 289 661	44 301 158
Placements monétaires et disponibilités		35 825 673	15 931 389	14 609 235
Placements monétaires	5	35 825 673	15 931 389	14 609 235
Créances d'exploitation	6	9 283	10 425	8 047
TOTAL ACTIF		78 190 193	59 231 475	58 918 440
PASSIF				
Opérateurs créateurs	7	170 640	133 175	133 327
Autres créateurs divers	8	54 147	30 994	27 505
TOTAL PASSIF		224 787	164 169	160 832
ACTIF NET				
Capital	9	74 271 248	56 347 843	55 163 806
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		481	522	510
Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 693 677	2 718 941	3 593 292
ACTIF NET		77 965 406	59 067 306	58 757 608
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		78 190 193	59 231 475	58 918 440

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	du 01/07/ au 30/09/2025	du 01/01/ au 30/09/2025	du 01/07/ au 30/09/2024	du 01/01/ au 30/09/2024	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>772 956</u>	<u>2 483 829</u>	<u>756 672</u>	<u>2 286 684</u>	<u>3 068 665</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		775 956	2 343 226	756 672	2 286 684	3 068 665
Dividendes		-	140 602	-	-	-
Revenus des placements monétaires	11	<u>436 949</u>	<u>1 045 445</u>	<u>142 858</u>	<u>376 108</u>	<u>559 123</u>
Revenus des prises en pension	12	<u>120 820</u>	<u>410 322</u>	<u>177 610</u>	<u>500 476</u>	<u>633 523</u>
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		<u>1 330 725</u>	<u>3 939 595</u>	<u>1 077 140</u>	<u>3 163 268</u>	<u>4 261 311</u>
Charges de gestion des placements	13	(170 641)	(481 714)	(133 177)	(395 034)	(528 362)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>1 160 084</u>	<u>3 457 881</u>	<u>943 963</u>	<u>2 768 234</u>	<u>3 732 949</u>
Autres charges	14	(26 885)	(75 160)	(22 769)	(67 633)	(90 418)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>1 133 199</u>	<u>3 382 721</u>	<u>921 194</u>	<u>2 700 601</u>	<u>3 642 531</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		168 422	310 956	(36 760)	18 340	(49 239)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>1 301 622</u>	<u>3 693 677</u>	<u>884 434</u>	<u>2 718 941</u>	<u>3 593 292</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(168 422)	(310 956)	36 760	(18 340)	49 239
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	(138 317)	-	-	183 500 (*)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 816	14 292	4 816	19 746	(158 937) (*)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>1 138 016</u>	<u>3 258 697</u>	<u>926 010</u>	<u>2 720 347</u>	<u>3 667 094</u>

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité.

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>du 01/07/ au 30/09/2025</i>	<i>du 01/01/ au 30/09/2025</i>	<i>du 01/04/ au 30/09/2024</i>	<i>du 01/01/ au 30/09/2024</i>	<i>Année 2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>1 138 016</u>	<u>3 258 697</u>	<u>926 010</u>	<u>2 720 347</u>	<u>3 667 094</u>
Résultat d'exploitation	1 133 199	3 382 721	921 194	2 700 601	3 642 531
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 816	14 292	4 816	19 746	(158 937) (*)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	(138 317)	-	-	183 500 (*)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>(4 555 744)</u>	<u>-</u>	<u>(3 280 092)</u>	<u>(3 280 092)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>4 157 290</u>	<u>20 504 845</u>	<u>(1 063 705)</u>	<u>(400 187)</u>	<u>(1 656 632)</u>
Souscriptions					
- Capital	11 543 668	52 959 733	5 721 907	24 542 495	29 501 621
- Régularisation des sommes non distribuables	(20 108)	(26 066)	1 745	4 870	6 823
- Régularisation des sommes distribuables	479 135	3 077 131	228 705	1 100 402	1 384 087
Rachats					
- Capital	(7 547 879)	(33 725 593)	(6 748 565)	(24 795 032)	(30 942 541)
- Régularisation des sommes non distribuables	13 161	23 392	(2 023)	(4 796)	(7 220)
- Régularisation des sommes distribuables	(310 687)	(1 803 753)	(265 474)	(1 248 126)	(1 599 402)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>5 295 306</u>	<u>19 207 798</u>	<u>(137 695)</u>	<u>(959 932)</u>	<u>(1 269 630)</u>
ACTIF NET					
En début de période	72 670 100	58 757 608	59 205 001	60 027 238	60 027 238
En fin de période	77 965 406	77 965 406	59 067 306	59 067 306	58 757 608
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	707 512	554 373	576 643	568 860	568 860
En fin de période	747 668	747 668	566 321	566 321	554 373
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>104,278</u>	<u>104,278</u>	<u>104,300</u>	<u>104,300</u>	<u>105,989</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1,52%</u>	<u>4,50%</u>	<u>1,59%</u>	<u>4,58%</u>	<u>6,18%</u>

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 Septembre 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 15 Septembre 1993 à l'initiative de l'« UBCI » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances, en date du 08 Avril 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est confiée à la Société « UNION CAPITAL » EX « COFIB CAPITAL » ayant absorbé « UBCI Bourse » depuis le 15 Mars 2024, le dépositaire étant l'« UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en Pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2025 à 42.355.237 dinars, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées					
			40 671 300	42 355 237	54,33%
Obligations des sociétés					
TN0003400330	AMENBANK2008(B)	20 000	300 000	306 122	0,39%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	600 000	645 896	0,83%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10.5 %	13 010	780 600	819 942	1,05%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 CA 10.7%	20 000	1 600 000	1 731 332	2,22%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 10.35 %	5 000	500 000	528 016	0,68%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	3 000	120 000	120 237	0,15%
TNCTFVWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	3 000	120 000	120 249	0,15%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASE 2023-1 10.7%	10 000	800 000	864 915	1,11%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASE 2024-1 10.6%	10 000	800 000	835 872	1,07%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	5 000	100 000	106 919	0,14%
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1 TMM+2.50 %	15 000	1 500 000	1 587 528	2,04%
TN1T1YC5F1E6	BTK Leasing 2025-1 CA 9.40%	5 000	500 000	501 442	0,64%
TN0007310543	HL 2020-2 10.6%	6 500	130 000	139 725	0,18%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10.75%	10 000	600 000	626 578	0,80%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A 10.7%	10 000	800 000	829 643	1,06%
TN0002102143	TLF 2020 SUB 10.25%	10 000	200 000	211 008	0,27%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	4 100	82 000	84 946	0,11%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 10%	10 000	600 000	645 370	0,83%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 10.5 %	10 000	800 000	802 578	1,03%
TNR4CLXNS26	WIFAK BANK 2022-2 CA 9.25%	20 000	1 200 000	1 261 795	1,62%
	DAAM 2025-1 TF 10.10%	5 000	500 000	500 664	0,64%
Emprunt National					
			22 250 000	22 844 644	29,30%
TNVFSFLG1FH4	E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	30 000	3 000 000	3 209 047	4,12%
TNEFCT8MXYZ3	E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	30 000	3 000 000	3 200 101	4,10%
TN4A4WPDZOC1	E.NAT T3-22 CAT C 9.6%	50 000	4 375 000	4 388 808	5,63%
TNIZ09015G66	E.NAT T3-22 CAT C T+2.4%	50 000	4 375 000	4 389 641	5,63%
TNLBC9INKV10	EMP NAT 2024 T3 CC TV	15 000	1 500 000	1 505 118	1,93%
TN45VKDAPM79	EMP NAT 2024 T4 CB TV	10 000	1 000 000	1 062 449	1,36%
TN0008000838	EMP NATT1 2021 CAT B 8.8%	12 500	1 250 000	1 272 181	1,63%
TN0008000846	EMP NATT1 2021 CAT C 8.9%	3 750	3 750 000	3 817 299	4,90%
Bons du trésor assimilables					
			5 788 700	6 239 816	8,00%
TN0008000606	BTA-04-2028	1 000	935 200	1 010 787	1,30%
TN0008000580	BTA-10-2026	5 000	4 853 500	5 229 029	6,71%
TOTAL					
			40 671 300	42 355 237	54,33%
Pourcentage par rapport à l'Actif					
					54,17%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2025 à 35.825.673 dinars, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
	Dépôts à vue			
	UBCI	2 324 523	2 324 523	2,98%
		2 324 523	2 324 523	2,98%
	Dépôts à terme			
	Dépôt à terme UBCI au 31/12/2025 à 8,5% pour 122 jours	7 000 000	7 040 427	9,03%
		7 000 000	7 040 427	9,03%
	Certificats de dépôt			
TN8KUY9CWSY2	Certificat de dépôt Amen Bank au 22/10/2025 à 8,62% 90 jours	983 124	995 997	1,28%
TNQ8OVA5JQG1	Certificat de dépôt BNA au 06/02/2026 à 8,75% 150 jours	971 859	975 862	1,25%
TN8IWNS9TX6	Certificat de dépôt BNA au 16/10/2025 à 8% 30 jours	1 492 053	1 496 013	1,92%
TN2FUCBYJI81	Certificat de dépôt BNA au 18/11/2025 à 8,60% 90 jours	1 474 743	1 486 396	1,91%
TNR28UBVK6R7	Certificat de dépôt BNA au 24/10/2025 à 8,75% 100 jours	3 433 559	3 484 434	4,47%
TND4PTQCA408	Certificat de dépôt BTL au 08/01/2026 à 9,99% 350 jours	2 787 536	2 935 829	3,77%
TNR7C55QG8R5	Certificat de dépôt BTL au 09/01/2026 à 9,99% 340 jours	2 793 083	2 935 198	3,76%
TN1PZ8VNK7W3	Certificat de dépôt BT au 01/04/2026 à 8,50% 190 jours	1 931 304	1 934 077	2,48%
TNYCB324IHT2	Certificat de dépôt BT au 28/10/2025 à 8,50% 40 jours	1 985 030	1 989 865	2,55%
TNMB01BWO30	Certificat de dépôt BTK Leasing au 01/12/2025 à 8,75% 90 jours	1 965 749	1 976 624	2,54%
TN91EYUT1SX5	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 04/11/2025 à 8,5% 70 jours	493 496	496 814	0,64%
	Créances sur opérations de pensions livrées			
	Pension livrée BTL au 06/11/2025 à 8,1% pour 71 jours	2 000 000	2 015 623	2,59%
	Pension livrée BTL au 16/10/2025 à 8,1% pour 50 jours	2 000 000	2 015 697	2,59%
	Pension livrée BTL au 03/11/2025 à 8,2% pour 91 jours	1 700 000	1 722 291	2,21%
	TOTAL	35 336 060	35 825 673	45,95%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			45,82%

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique s'élève au 30 Septembre 2025 à 9.283 dinars contre 10.425 dinars au 30 Septembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	9 283	10 425	8 047
Total	9 283	10 425	8 047

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 30 Septembre 2025 à 170.640 dinars contre 133.175 dinars au 30 Septembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	38 867	30 334	30 368
Dépositaire	18 960	14 797	14 814
Distributeurs	112 813	88 044	88 145
Total	170 640	133 175	133 327

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2025 à 54.147 dinars contre 30.994 dinars au 30 Septembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Etat, retenue à la source	37 526	9 436	-
Redevance CMF	6 292	4 802	4 963
Charge à payer	10 330	16 756	22 542
Total	54 147	30 994	27 505

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 septembre 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	55 163 806
Nombre de titres	554 373
Nombre d'actionnaires	941

Souscriptions réalisées

Montant	52 959 733
Nombre de titres émis	532 223
Nombre d'actionnaires nouveaux	39

Rachats effectués

Montant	(33 725 593)
Nombre de titres rachetés	(338 928)
Nombre d'actionnaires sortants	(117)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	(138 317)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	14 292
Régularisation des sommes non distribuables	(2 674)

Capital au 30-09-2025

Montant	74 271 248
Nombre de titres	747 668
Nombre d'actionnaires	863

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 772.956 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025, contre 756.672 dinars pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Dividendes					
- des titres OPCVM		140 602			
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	250 927	768 472	263 088	760 022	1 018 524
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	522 029	1 574 754	493 584	1 526 662	2 050 141
Total	772 956	2 483 829	756 672	2 286 684	3 068 665

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à 436.949 dinars, contre 142.858 dinars pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	32 236	32 236	10 484	29 835	37 956
Intérêts des dépôts à terme	96 056	191 704	-	-	-
Intérêts des certificats de dépôt	308 656	821 504	132 374	346 273	521 167
Total	436 949	1 045 445	142 858	376 108	559 123

NOTE 12 : REVENUS DES PRISES EN PENSION

Les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Intérêts au titre des opérations de prises en pensions livrées	120 820	410 322	177 610	500 476	633 523
Total	120 820	410 322	177 610	500 476	633 523

NOTE 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à 170.641 dinars, contre 133.177 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2024, se détaillant ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Rémunération du gestionnaire	38 868	109 724	30 335	89 980	120 349
Rémunération du dépositaire	18 960	53 524	14 798	43 893	58 707
Rémunération des distributeurs	112 813	318 467	88 044	261 161	349 306
Total	170 641	481 714	133 177	395 034	528 362

NOTE 14 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à 26.885 dinars, contre 22.769 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2024, se détaillant ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Redevance CMF	18 960	53 524	14 798	43 893	58 707
Taxes	2 379	7 097	2 584	7 695	10 279
Frais bancaires	180	240	35	103	138
Frais de publications	1 543	4 564	1 546	4 606	6 152
Honoraires commissaire aux comptes	1 797	3 750	1 795	5 347	7 142
Jetons de Présence	2 027	5 984	2 011	5 989	8 000
Total	26 885	75 160	22 769	67 633	90 418

NOTE 15 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse "UNION CAPITAL" ex "COFIB CAPITAL" ayant absorbé "UBCI BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,205% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs :

L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction de distributeurs. En contrepartie de leurs services, l'UNION CAPITAL et l'UBCI perçoivent une rémunération de 0,595% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux en prorata de leurs distributions.

Union Capital a suspendu la facturation de sa part pour le troisième trimestre 2025, dans l'attente de la régularisation de sa situation et de l'obtention de l'agrément relatif au changement de distributeur.

FIDELITY SICAV PLUS
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2025

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2025**

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY SICAV PLUS » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 997.472.282, un actif net de D : 995.135.342 et un bénéfice de la période de D : 15.428.889.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «FIDELITY SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Septembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 47,79% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 52,15% du total des actifs, dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 27 octobre 2025

Le Commissaire aux Comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	476 689 898	402 341 501	417 432 936
Obligations et valeurs assimilées		426 724 324	367 408 795	394 030 570
Titres OPCVM		49 965 574	34 932 706	23 402 366
Placements monétaires et disponibilités		520 211 204	392 710 723	362 958 505
Placements monétaires	5	508 224 233	345 146 557	319 602 128
Disponibilités		11 986 971	47 564 166	43 356 377
Créances d'exploitation	6	571 181	139 616	30 583
TOTAL ACTIF		997 472 282	795 191 840	780 422 024
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	2 256 978	1 841 116	1 908 854
Autres créditeurs divers	8	79 962	64 068	269 374
TOTAL PASSIF		2 336 940	1 905 184	2 178 227
ACTIF NET				
Capital	9	946 147 508	751 818 374	724 495 991
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		48 987 835	41 468 282	53 747 806
ACTIF NET		995 135 342	793 286 656	778 243 797
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		997 472 282	795 191 840	780 422 024

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>8 076 324</u>	<u>25 035 125</u>	<u>7 123 786</u>	<u>19 589 874</u>	<u>26 766 021</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 076 324	23 123 712	7 123 786	19 512 104	26 688 251
Revenus des titres OPCVM		-	1 911 413	-	77 770	77 770
Revenus des placements monétaires	11	<u>7 246 707</u>	<u>21 264 560</u>	<u>4 850 070</u>	<u>14 845 688</u>	<u>19 457 708</u>
Revenus des prises en pension	12	<u>2 031 558</u>	<u>6 667 079</u>	<u>3 912 722</u>	<u>10 120 968</u>	<u>14 788 871</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>17 354 589</u>	<u>52 966 763</u>	<u>15 886 578</u>	<u>44 556 530</u>	<u>61 012 600</u>
Charges de gestion des placements	13	(2 256 969)	(6 452 450)	(1 841 107)	(5 143 271)	(7 052 117)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>15 097 619</u>	<u>46 514 313</u>	<u>14 045 471</u>	<u>39 413 259</u>	<u>53 960 483</u>
Autres charges	14	(266 167)	(771 776)	(251 196)	(679 028)	(964 074)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>14 831 452</u>	<u>45 742 537</u>	<u>13 794 275</u>	<u>38 734 231</u>	<u>52 996 409</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		1 938 760	3 245 297	1 276 332	2 734 051	751 397
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>16 770 212</u>	<u>48 987 835</u>	<u>15 070 607</u>	<u>41 468 282</u>	<u>53 747 806</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 938 760)	(3 245 297)	(1 276 332)	(2 734 051)	(751 397)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 083 449	(344 094)	64 953	72 192	116 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(486 011)	(16 034)	56 335	71 440	151 841
RESULTAT DE LA PERIODE		<u>15 428 889</u>	<u>45 382 409</u>	<u>13 915 563</u>	<u>38 877 863</u>	<u>53 264 596</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>15 428 889</u>	<u>45 382 409</u>	<u>13 915 563</u>	<u>38 877 863</u>	<u>53 264 596</u>
Résultat d'exploitation	14 831 452	45 742 537	13 794 275	38 734 231	52 996 409
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 083 449	(344 094)	64 953	72 192	116 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(486 011)	(16 034)	56 335	71 440	151 841
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>35 913 997</u>	<u>171 509 137</u>	<u>27 975 238</u>	<u>140 361 042</u>	<u>110 931 449</u>
Souscriptions					
- Capital	312 961 152	1 043 324 104	230 453 310	712 418 988	998 630 302
- Régularisation des sommes non distribuables	22 998 088	77 163 866	17 061 764	52 706 849	73 948 884
- Régularisation des sommes distribuables	14 525 106	29 649 074	11 233 547	21 065 038	41 302 965
Rachats					
- Capital	(281 329 170)	(886 755 360)	(205 595 103)	(584 272 061)	(896 032 890)
- Régularisation des sommes non distribuables	(20 654 833)	(65 468 771)	(15 221 065)	(43 226 785)	(66 366 243)
- Régularisation des sommes distribuables	(12 586 346)	(26 403 777)	(9 957 215)	(18 330 987)	(40 551 569)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>51 342 887</u>	<u>216 891 545</u>	<u>41 890 801</u>	<u>179 238 905</u>	<u>164 196 045</u>
ACTIF NET					
En début de période	943 792 456	778 243 797	751 395 855	614 047 751	614 047 751
En fin de période	995 135 342	995 135 342	793 286 656	793 286 656	778 243 797
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	5 963 558	5 086 421	5 091 635	4 312 609	4 312 609
En fin de période	6 185 635	6 185 635	5 279 121	5 279 121	5 086 421
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>160,878</u>	<u>160,878</u>	<u>150,269</u>	<u>150,269</u>	<u>153,004</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1,65%</u>	<u>5,15%</u>	<u>1,83%</u>	<u>5,54%</u>	<u>7,46%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2025

NOTE 1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

FIDELITY SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 30 avril 2018 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 Février 2018. Elle a été ouverte au public le 27 septembre 2018.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY SICAV PLUS est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2025 à D : 476.689.898 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées			412 402 341	426 724 324	42,88%
Obligation de sociétés			130 267 696	136 473 986	13,71%
TN0003400330	AB SUB 2008-01 B	20 000	300 000	306 122	0,03%
TN0003400678	AB SUB 2020-03 (C) 9.4% 7 ANS	58 021	3 506 292	3 666 692	0,37%
TN0003400652	AB SUB 2020-03 A 9.% 5 ANS	6 700	133 270	139 838	0,01%
TN0003400694	AB SUB21 10 ANS TMM+2.8% B	60 000	3 600 000	3 728 548	0,37%
TNL8PGUB9C93	AB SUB23-2 5 ANS TMM+2.15% A	44 910	3 592 800	3 854 727	0,39%
TNR3ZRJWC984	AB SUB23-2 7 ANS TMM+2.4% D	130 500	13 050 000	14 025 343	1,41%
TN0003400660	AB SB0226 9,2% AP5	20 000	400 000	418 632	0,04%
TNDE9EH7SA12	AB SUB23- 5 ANS 10.05% A	11 500	920 000	987 888	0,10%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1	8 899	355 961	365 023	0,04%
TN0003600509	ATB 2007/1	50 000	1 400 000	1 438 709	0,14%
TN0004700811	ATL 2020/1 TF 10.3%	40 000	800 000	863 211	0,09%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1 CB 9.8% 7 ANS	20 697	1 655 760	1 748 584	0,18%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 CB 10.3% 7 ANS	35 000	3 500 000	3 775 758	0,38%
TNBWI945JE45	ATL 2023-1 CB 10.7% 7 ANS	25 000	2 500 000	2 628 400	0,26%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB 10.9% 7 ANS	60 000	6 000 000	6 501 699	0,65%
TNIKGWGWIVBC2	ATL 2025-1 TF 10.55% 5 ANS	30 000	2 400 000	2 474 364	0,25%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 TF 10.35% 5 ANS	50 000	5 000 000	5 280 159	0,53%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1 TF 9,65% 5 ANS	40 000	4 000 000	4 027 919	0,40%
TNO6AI2ZF0D3	ATTI LEAS 2025-1 TF10.6 % 5 A	10 000	800 000	835 872	0,08%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJ LEASING 2023 5ANS 10.7	8 730	698 400	755 071	0,08%
TN0006610554	ATTIJ LEASING SUB 2020-1 TF 10	42 000	840 000	898 123	0,09%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 D TMM+2.9	56 500	4 520 000	4 887 109	0,49%
TNH4NKEWF69	BIAT SUB 2022-1 G TMM+3.45%	61 500	6 150 000	6 331 633	0,64%
TN0001300680	BTE 2019-1 CB TF 11.5%	23 000	920 000	981 219	0,10%
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1 TMM 2.5% 5 ANS	28 000	2 800 000	2 963 709	0,30%
TN1T1YC5F1E6	BTK LEAS SUB 2025-1 A TF 9.4% 5 ANS	30 000	3 000 000	3 008 653	0,30%
TN0002601011	EO STB 2008/1	20 000	640 000	659 067	0,07%
TN0002601169	EO STB SUB 2019-1 C TF 11%	15 000	600 000	644 265	0,06%
TNMC9HTIB5A4	EO WIFAK BANK 2022-2 C 10.25%	20 000	2 000 000	2 114 126	0,21%
TN0007310501	HL 2018-2 CAT-B- TF 11.5% ...	9 500	190 000	200 440	0,02%
TN0007310568	HL 2020-03 (B) 10.3% 5 ANS	50 390	1 007 800	1 063 541	0,11%
TN0007310543	HL 2020-2 B TF 10.6% 5 ANS	82 041	1 647 003	1 764 298	0,18%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	29 000	1 156 920	1 204 096	0,12%
TNJQTACHIQQ5	HL 2022-1 BTF 9.8.% 7 ANS	40 000	3 200 000	3 330 595	0,33%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-1 A TF 10.75% 5 ANS	82 000	4 916 490	5 135 028	0,52%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2025-1 A TF 10.70% 5 ANS	80 000	6 400 000	6 637 147	0,67%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1 A TF 10.20% 5 ANS	104 500	10 450 000	10 814 450	1,09%
TN0007310576	HL SUB2021-1 A TF 10.% 5 ANS	106 250	2 125 000	2 226 068	0,22%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021SUB TF 9.8% 5 ANS -	7 300	292 000	313 199	0,03%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-02 TF10.7 % 5 ANS	20 000	1 600 000	1 699 812	0,17%
TNQYE48RCJT2	TLF 2023-02 TMM+2.5% 5 ANS	20 000	1 600 000	1 695 885	0,17%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2025-01 TF10.6 % 5 ANS	50 000	4 000 000	4 127 316	0,41%
TN0002102143	TLF SUB 2020-1 10.25% - 5 ANS	25 000	500 000	527 521	0,05%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-02 TF10.5 % 5 ANS	70 000	5 600 000	5 618 043	0,56%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1 A TF 10% 5 ANS	95 000	9 500 000	9 806 082	0,99%

Note 4 : Portefeuille-titres (suite)

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
Emprunts national			282 134 645	290 250 338	29,17%
TN0008000838	EMPNAT T1 2021-CAT-B	285 300	28 527 350	29 035 247	2,92%
TN0008000846	EMPNAT T1 2021-CAT-C	42 901	42 901 000	43 670 914	4,39%
TNPSL0PEJVO7	EMPNAT T1 2022 -A 8.8% TF	217 468	2 174 298	2 257 008	0,23%
TNLEGO8CKWX3	EMPNAT T1 2022 -A TMM+2.4%	2 454	22 991	24 730	0,00%
TNHG2VXQ3BG0	EMPNAT T1 2022 -B 8.9% TF	1 167	93 360	96 948	0,01%
TN5XXZZ454U2	EMPNAT T1 2022 -C 9.10% TF	3 510	307 125	319 193	0,03%
TNQHMI7RIBR5	EMPNAT T1 2022 -C TMM+2.65%	159 000	13 912 500	14 538 986	1,46%
TN6DQ00JBTL7	EMPNAT T-1 2023 -A 9.75% TF	45 793	457 852	479 974	0,05%
TNBYTZTD19Z0	EMPNAT T-1 2023 -A TMM+1.7%	3 926	36 904	39 496	0,00%
TNCGF5TW027	EMPNAT T-1 2023 -B 9.8% TF	215	19 927	21 240	0,00%
TN3C6DVEWM76	EMPNAT T-1 2023 -B TMM+1.75%	74	6 808	7 260	0,00%
TNTKTEO5CIW5	EMPNAT T-1 2023 -C 9.95% TF	84	7 884	8 354	0,00%
TNHZAONAPWF9	EMPNAT T-1 2023 -C TMM+1.95%	5 160	516 000	540 867	0,05%
TNLI8MDN3K59	EMPNAT T-1 2024 -A 9.75% TF	46	426	459	0,00%
TN85T1TIY25	EMPNAT T-1 2024 -C TMM+1.95%	33 000	3 300 000	3 459 033	0,35%
TN0008000887	EMPNAT T2 2021-CAT-A	1 744	8 170	8 284	0,00%
TN0008000820	EMPNAT T2 2021-CAT-A 8.7%	21 615	103 434	106 500	0,01%
TN0008000861	EMPNAT T2 2021-CAT-B	200 000	20 000 000	20 138 871	2,02%
TN0008000903	EMPNAT T2 2021-CAT-C	18 012	18 011 400	18 137 910	1,82%
TNJ1M1ZAWYG5	EMPNAT T-2 2022 -A 9.25% TF	139 370	1 403 858	1 433 651	0,14%
TNQCK0BPZ5A4	EMPNAT T-2 2022 -A TMM+2.15%	2 862	28 116	28 982	0,00%
TNI9EO2MTU05	EMPNAT T-2 2022 -C 9.6% TF	41	3 359	3 449	0,00%
TN11TIB0EPV4	EMPNAT T-2 2022 -C TMM+2.40%	130 000	11 375 000	11 646 542	1,17%
TNNI3UPDY012	EMPNAT T-2 2023 -A 9.75% TF	55 173	551 552	567 482	0,06%
TNHOFRXHSG72	EMPNAT T-2 2023 -A TMM+1.7%	14 352	135 726	142 013	0,01%
TNCR2TMAK1K8	EMPNAT T-2 2023 -B 9.8% TF	181	16 850	17 571	0,00%
TNN50G7PX8W5	EMPNAT T-2 2023 -B TMM+1.75%	76	6 992	7 301	0,00%
TNS7ORLC1A97	EMPNAT T-2 2023 -C TMM+1.95%	50 000	5 000 000	5 143 936	0,52%
TN5WI26K4ER0	EMPNAT T-2 2024 -C 9.95% TF	250 000	25 000 000	25 757 836	2,59%
TNZBXQU5RZ91	EMPNAT T3 2021 CA 8.70% PP	172 417	1 720 621	1 825 980	0,18%
TNSUXW7EBUQ0	EMPNAT T3 2021 CA TMM+2.45% PP	4 018	37 323	41 557	0,00%
TNYZO6UGUZ33	EMPNAT T3 2021 CB 8.80% PP	4 227	422 497	448 389	0,05%
TN5QHXZ8T348	EMPNAT T3 2021 CB TMM+2.55% PP	448	41 391	46 885	0,00%
TN3QL5M1QLW6	EMPNAT T3 2021-C-C TF 8.9%	19	17 860	19 398	0,00%
TNJP2LP1CVE1	EMPNAT T3 2021-C-C TV+2.65%	30 000	30 000 000	32 173 804	3,23%
TNXNSU5ILBI2	EMPNAT T-3 2022 -A 9.25% TF	2 699	25 276	25 895	0,00%
TNIZ090I5G66	EMPNAT T-3 2022 -C TMM+2.40%	95 000	8 312 500	8 340 318	0,84%
TN0LAJZU8LX6	EMPNAT T-3 2023 -C TMM+1.95%	275 000	27 500 000	27 593 825	2,77%
TNOAYHSVTHY1	EMPNAT T-4 2022 -A 9.35% TF	5 166	48 266	52 158	0,01%
TN2MVOGUKOA5	EMPNAT T-4 2022 -A TMM+2.00%	129	1 213	1 327	0,00%
TNWRCVSYL730	EMPNAT T-4 2022 -B 9.4% TF	36	3 384	3 660	0,00%
TNEFCT8MXYZ3	EMPNAT T-4 2022 -C 9.6% TF	61	5 748	6 197	0,00%
TNVFSFLG1FH4	EMPNAT T-4 2022 -C TMM+2.25%	20 000	2 000 000	2 139 362	0,21%
TNRGVSC8DE36	EMPNAT T-3 2022 -B 9.35% TF	80 000	6 410 880	6 430 442	0,65%
TN10K3C5R1G1	EMPNAT T-4 2023 -C TMM+1.95%	2 260	226 000	240 265	0,02%
TNBII1MJCEF3	EMPNAT T-4 2023 -B 9.8% TF	5 000	500 000	531 790	0,05%
TNGB6J5LA0W7	EMPNAT T-2 2024 -A 9.75% TF	12 600	122 800	126 646	0,01%
TNX0K9990B08	EMPNAT T-2 2024 -B 9.8% TF	20 000	2 000 000	2 059 713	0,21%
TNPDPODY2398	EMPNAT T-3 2024 -C 9.95% TF	30 000	3 000 000	3 010 468	0,30%
TNGCLJS7FYQ7	EMPNAT T-4 2024 -CC 9.95% TF	255 000	25 500 000	27 162 768	2,73%
TN9092FJVKK8	EMPNAT T-4 2024 -B 9.8% TF	3 000	300 000	319 267	0,03%
TN000820	EMPNAT T1 2021 CA 8.7%	2 007	10 005	10 189	0,00%
Titres OPCVM			50 122 403	49 965 574	5,02%
TN0003400256	AMEN SICAV	66 500	3 999 975	4 002 702	0,40%
TN0006840011	FIDELITY SICAV	355 300	38 622 525	38 406 154	3,86%
TN0003400249	AMEN PREMIERE	39 600	3 999 719	4 002 372	0,40%
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	15 945	2 000 093	2 104 644	0,21%
TNDUQFATMV53	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	2 228	250 002	243 759	0,02%
TNWQZLANJ4E9	MAXULA PLACEMENT SICAV	11 366	1 250 090	1 205 944	0,12%
TOTAL			462 524 744	476 689 898	47,90%
Pourcentage par rapport au total actifs					47,79%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2025 à D : 508.224.233 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Période	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
Certificats de dépôt				226 214 752	232 267 715	23,34%
TNGALW5YT5M0	Certificats de dépôt AB 03-10-2025 (au taux de 8.5%)	10 jours		9 981 156	9 996 231	1,00%
TNKX9IPEF378	Certificats de dépôt AB 10-10-2025 (au taux de 8.5%)	10 jours		4 990 578	4 991 520	0,50%
TN22U4J10DX1	Certificats de dépôt AB 27-10-2025 (au taux de 9%)	130 jours		4 874 092	4 974 818	0,50%
TN4P0YS6WSC3	Certificats de dépôt AB 30-10-2025 (au taux de 9%)	140 jours		9 242 995	9 446 763	0,95%
TNWY05IY1T74	Certificats de dépôt AB 31-10-2025 (au taux de 9%)	140 jours		9 729 469	9 942 029	1,00%
TNKQUDB7GB37	Certificats de dépôt BNA 16-02-2026 (au taux de 8.75%)	150 jours		3 887 437	3 896 442	0,39%
TNFUC25NMR42	Certificats de dépôt BNA 19-02-2026 (au taux de 8.75%)	150 jours		4 859 296	4 867 739	0,49%
TNDZ81KNGHB7	Certificats de dépôt AB 01-10-2025 (au taux de 8.5%)	20 jours		2 988 720	3 000 000	0,30%
TNG4V8MQ2EI4	Certificats de dépôt AB 08-10-2025 (au taux de 8.5%)	20 jours		7 969 920	7 989 472	0,80%
TNM75HRIAYE5	Certificats de dépôt AB 14-10-2025 (au taux de 8.5%)	20 jours		1 494 360	1 496 334	0,15%
TNEBF5C1BOT2	Certificats de dépôt BH 12-11-2025 (au taux de 10.74%)	300 jours		7 941 395	8 421 795	0,85%
TNVRQJUIU364	Certificats de dépôt BNA 21-01-2026 (au taux de 9.99%)	310 jours		9 366 313	9 771 055	0,98%
TNZ3N7NJUC59	Certificats de dépôt BNA 24-12-2025 (au taux de 9.99%)	320 jours		20 564 585	21 623 204	2,17%
TNMBCS0HW473	Certificats de dépôt BH 07-05-2026 (au taux de 9.5%)	330 jours		9 359 141	9 576 645	0,96%
TNH1V6B1KDL0	Certificats de dépôt BH 26-12-2025 (au taux de 10.74%)	340 jours		9 263 263	9 813 649	0,99%
TNIWP3TV4B38	Certificats de dépôt BH 05-02-2026 (au taux de 10.74%)	350 jours		4 621 821	4 862 775	0,49%
TNILJ7Y8P7E7	Certificats de dépôt BH 04-06-2026 (au taux de 9.5%)	350 jours		9 323 586	9 524 577	0,96%
TNIN4JHH9SV9	Certificats de dépôt BNA 10-02-2026 (au taux de 9.99%)	350 jours		13 937 678	14 599 353	1,47%
TNYX9K2GPCC7	Certificats de dépôt BNA 20-02-2026 (au taux de 9.99%)	350 jours		4 645 893	4 856 334	0,49%
TN8RMK48DTF7	Certificats de dépôt BH 18-12-2025 (au taux de 10.6%)	360 jours		9 233 273	9 833 876	0,99%
TN3YRGWBGAP4	Certificats de dépôt BH 29-06-2026 (au taux de 9.5%)	360 jours		18 611 872	18 955 048	1,90%
TNI4LLXILI470	Certificats de dépôt BT 12-06-2026 (au taux de 9%)	360 jours		9 339 450	9 533 945	0,96%
TNDEMLTO9F65	Certificats de dépôt BT 18-05-2026 (au taux de 9%)	360 jours		9 339 450	9 579 817	0,96%
TN1GALN51XL1	Certificats de dépôt AB 04-11-2025 (au taux de 8.5%)	40 jours		4 962 576	4 968 189	0,50%
TN3E4K9D5QV7	Certificats de dépôt UBCI 28-10-2025 (au taux de 8.5%)	40 jours		2 976 891	2 984 402	0,30%
TNXHYCKOJ875	Certificats de dépôt BTL 21-10-2025 (au taux de 9.25%)	40 jours		2 975 584	2 987 792	0,30%
TNLZAE90ABR3	Certificats de dépôt BTL 28-10-2025 (au taux de 9.25%)	50 jours		2 969 558	2 983 561	0,30%
TNILZCIWCXE2	Certificats de dépôt BTL 13-11-2025 (au taux de 9%)	50 jours		1 980 247	1 983 012	0,20%
TNKX9IPEF378	Certificats de dépôt BTL 19-11-2025 (au taux de 9%)	50 jours		4 950 617	4 951 605	0,50%
TNOWR37331X0	Certificats de dépôt BT 18-12-2025 (au taux de 8.5%)	90 jours		9 833 537	9 855 732	0,99%
Comptes à terme				170 700 000	177 363 751	17,82%
	Placement AB au 31/10/2025 (au taux de 9%)	141 jours		10 000 000	10 218 959	1,03%
	Placement BH au 29/12/2025 (au taux de 10.74%)	340 jours		20 000 000	21 181 694	2,13%
	Placement BH au 23/12/2025 (au taux de 10.74%)	330 jours		30 000 000	31 744 294	3,19%
	Placement BH au 05/02/2026 (au taux de	350 jours		13 000 000	13 682 417	1,37%

	10.74%) Placement BH au 11/06/2026 (au taux de 9.5%) Placement BH au 15/06/2026 (au taux de 9.5%) Placement BT au 08/06/2026 (au taux de 9%) Placement STB au 18/11/2025 (au taux de 8.75%) Placement BNA au 11/02/2026 (au taux de 9.99%)	360 jours 360 jours 363 jours 180 jours 350 jours		11 350 000 44 350 000 10 000 000 5 000 000 27 000 000	11 602 872 45 301 156 10 222 904 5 126 575 28 282 880	1,17% 4,55% 1,03% 0,52% 2,84%
	Créances sur opérations de pensions livrées			98 199 994	98 592 768	9,91%
	Pension livrée BH au 10/11/2025 (au taux de 8%), 19 723 BTA MARS 2026 Pension livrée BTL au 01/10/2025 (au taux de 8.60%), 65 000 emprunt national 2023 tranche 3 catégorie B Pension livrée BTL au 02/10/2025 (au taux de 8.30%), 54 000 emprunt national 2024 tranche 2 catégorie B Pension livrée BTL au 03/10/2025 (au taux de 8.30%), 56 000 emprunt national 2024 tranche 1 catégorie B Pension livrée BTL au 03/10/2025 (au taux de 8.30%), 36 000 emprunt national 2024 tranche 2 catégorie B Pension livrée BTL au 06/10/2025 (au taux de 8.30%), 59 000 emprunt national 2023 tranche 4 catégorie B Pension livrée BTL au 07/10/2025 (au taux de 8.30%), 75 000 emprunt national 2024 tranche 4 catégorie C Pension livrée BTL au 08/10/2025 (au taux de 8.30%), 68 000 emprunt national 2023 tranche 2 catégorie B	91 jours 16 jours 16 jours 16 jours 16 jours 16 jours 18 jours 18 jours 16 jours		19 999 994 6 500 000 5 400 000 5 600 000 3 600 000 5 900 000 7 500 000 6 800 000	20 225 987 6 524 457 5 418 373 5 617 783 3 611 432 5 917 430 7 520 452 6 813 882	2,03% 0,66% 0,54% 0,56% 0,36% 0,59% 0,76% 0,68%
	Pension livrée BTL au 09/10/2025 (au taux de 8.30%), 62 000 emprunt national 2023 tranche 2 catégorie B Pension livrée BTL au 10/10/2025 (au taux de 8.30%), 75 000 emprunt national 2023 tranche 4 catégorie B Pension livrée BTL au 13/10/2025 (au taux de 8.30%), 72 000 emprunt national 2024 tranche 4 catégorie C Pension livrée BTL au 14/10/2025 (au taux de 8.30%), 70 000 emprunt national 2024 tranche 4 catégorie C Pension livrée BTL au 16/10/2025 (au taux de 8.30%), 90 000 emprunt national 2023 tranche 2 catégorie B	16 jours 16 jours 18 jours 18 jours 16 jours		6 200 000 7 500 000 7 200 000 7 000 000 9 000 000	6 211 251 7 511 909 7 209 817 7 007 954 9 002 041	0,62% 0,75% 0,72% 0,70% 0,90%
	TOTAL			495 114 747	508 224 233	51,07%
	Pourcentage par rapport au total des actifs					50,95%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2025 à D : 571.181, contre un solde de D : 139.616, à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	93 202	120 190	21 427
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	23 150	15 000	4 300
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	447 485	-	-
Charges payées d'avance(*)	7 344	4 426	4 856
Total	571 181	139 616	30 583

(*)Il s'agit de commissions sur le dénouement des opérations de pensions livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARING N°9-2021 du 11 janvier 2021.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2025 à D : 2.256.978, contre D : 1.841.116, à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	2 256 978	1 841 116	1 908 854
Total	2 256 978	1 841 116	1 908 854

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2025 à D : 79.962, contre D : 64.068, au 30/09/2024 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	79 962	64 068	66 985
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	-	202 389
Total	79 962	64 068	269 374

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 Septembre 2025, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	724 495 991
Nombre de titres	5 086 421
Nombre d'actionnaires	2 797

Souscriptions réalisées

Montant	1 043 324 104
Nombre de titres émis	7 324 811
Nombre d'actionnaires nouveaux	738

Rachats effectués

Montant	(886 755 360)
Nombre de titres rachetés	(6 225 597)
Nombre d'actionnaires sortants	(360)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(344 094)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(16 034)
Régularisation des sommes non distribuables	79 788
Résultats de l'exercice clos incorporés à la VL	(A) 53 747 806
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	11 615 307

Capital au 30-09-2025

Montant	946 147 508
Nombre de titres	6 185 635
Nombre d'actionnaires	3 175

(A) Selon décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2025

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2025 à D : 8.076.324, contre D : 7.123.786 pour la même période de l'exercice 2024, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2025</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2024</i>	<i>Année 2024</i>
<u>Revenus des obligations</u>	<u>2 664 263</u>	<u>7 208 360</u>	<u>2 386 722</u>	<u>6 210 604</u>	<u>8 458 091</u>
- Intérêts	2 664 263	7 208 360	2 386 722	6 210 604	8 458 091
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>5 412 062</u>	<u>15 915 351</u>	<u>4 737 064</u>	<u>13 301 500</u>	<u>18 230 160</u>
- Intérêts Emprunt national	5 412 062	15 915 351	4 737 064	13 301 500	18 230 160
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>-</u>	<u>1 911 413</u>	<u>-</u>	<u>77 770</u>	<u>77 770</u>
- Dividendes	-	1 911 413	-	77 770	77 770
TOTAL	8 076 324	25 035 125	7 123 786	19 589 874	26 766 021

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2025 à D : 7.246.707, contre D : 4.850.070 pour la même période de l'exercice 2024, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2025</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2024</i>	<i>Année 2024</i>
Intérêts des comptes à terme	3 426 433	9 212 723	2 111 751	6 129 383	8 209 916
Intérêts des dépôts à vue	17 410	91 820	47 893	64 958	143 561
Intérêts des certificats de dépôt	3 802 863	11 960 017	2 690 426	8 651 347	11 104 231
TOTAL	7 246 707	21 264 560	4 850 070	14 845 688	19 457 708

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2025 à D : 2.031.558, contre D : 3.912.722 pour la même période de l'exercice 2024, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2025</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2024</i>	<i>Année 2024</i>
Intérêts des prises en pension	2 031 558	6 667 079	3 912 722	10 120 968	14 788 871
TOTAL	2 031 558	6 667 079	3 912 722	10 120 968	14 788 871

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à D : 2.256.969, contre D : 1.841.107 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2024 et se détaille ainsi :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2025</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2024</i>	<i>Année 2024</i>
Rémunération de gestionnaire	2 256 969	6 452 450	1 841 107	5 143 271	7 052 117
TOTAL	2 256 969	6 452 450	1 841 107	5 143 271	7 052 117

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à D : 266.167, contre D : 251.196, pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2025</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2024</i>	<i>Année 2024</i>
Redevance du CMF	237 077	677 778	193 394	540 260	740 769
Services bancaires et assimilés	-	-	78	159	206
Commissions sur pensions livrées (*)	29 091	93 598	57 724	138 609	222 799
Autres	-	400	-	-	300
TOTAL	266 167	771 776	251 196	679 028	964 074

(*) Commissions sur le dénouement des opérations de pensions livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARINGN°9-2021 du 11 janvier 2021.

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "FIDELITY SICAV PLUS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY SICAV PLUS. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK sont supportées par le gestionnaire.

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2025
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 98.567.259, un actif net de D : 98.340.816 et un bénéfice de la période de D : 1.496.220.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2025, ainsi que de sa

performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 49,94% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 50,02% du total des actifs, dépassant le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations émises en 2016 par la société SERVICOM qui connaît des difficultés financières. La SICAV a procédé au reclassement de la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à D : 200.000, parmi les créances d'exploitation. Aussi, elle a suspendu la constatation des intérêts et a enregistré une dépréciation intégrale du principal.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 24 octobre 2025

Le Commissaire aux Comptes

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>49 228 905</u>	<u>46 263 593</u>	<u>44 781 286</u>
Obligations et valeurs assimilées		44 327 831	42 370 625	41 488 277
Titres OPCVM		4 901 075	3 892 968	3 293 009
Placements monétaires et disponibilités		<u>49 305 767</u>	<u>44 794 371</u>	<u>23 988 646</u>
Placements monétaires	5	48 380 303	33 112 771	20 931 119
Disponibilités		925 464	11 681 600	3 057 526
Créances d'exploitation	6	<u>32 586</u>	<u>14 675</u>	<u>17 712</u>
TOTAL ACTIF		<u>98 567 259</u>	<u>91 072 639</u>	<u>68 787 644</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	210 985	154 458	148 726
Autres créditeurs divers	8	15 458	5 737	5 106
TOTAL PASSIF		<u>226 443</u>	<u>160 195</u>	<u>153 832</u>
ACTIF NET				
Capital	9	93 566 361	86 210 339	64 042 612
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		748	724	537
Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 773 707	4 701 382	4 590 663
ACTIF NET		<u>98 340 816</u>	<u>90 912 444</u>	<u>68 633 811</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>98 567 259</u>	<u>91 072 639</u>	<u>68 787 644</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	817 463	2 527 077	724 114	2 347 343	3 117 669
Revenus des obligations et valeurs assimilées		817 463	2 265 294	724 114	2 148 568	2 918 894
Revenus des titres OPCVM		-	261 783	-	198 775	198 775
Revenus des placements monétaires	11	642 425	1 615 615	258 072	627 649	859 211
Revenus des prises en pension		201 652	575 677	324 012	1 048 069	1 293 829
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 661 540	4 718 370	1 306 198	4 023 061	5 270 709
Charges de gestion des placements	12	(211 578)	(569 583)	(155 051)	(454 624)	(603 943)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 449 962	4 148 787	1 151 147	3 568 437	4 666 766
Autres charges	13	(28 678)	(76 839)	(23 659)	(70 573)	(92 090)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 421 284	4 071 948	1 127 488	3 497 864	4 574 676
Régularisation du résultat d'exploitation		(56 799)	701 759	729 159	1 203 517	15 986
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 364 484	4 773 707	1 856 647	4 701 382	4 590 663
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		56 799	(701 759)	(729 159)	(1 203 517)	(15 986)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		60 911	133 387	52 460	133 883	154 732
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		14 026	(177 484)	634	(164 195)	(115 528)
RESULTAT DE LA PERIODE		1 496 220	4 027 851	1 180 581	3 467 552	4 613 880

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2025</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2024</i>	<i>Année 2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>1 496 220</u>	<u>4 027 851</u>	<u>1 180 581</u>	<u>3 467 552</u>	<u>4 613 880</u>
Résultat d'exploitation	1 421 284	4 071 948	1 127 488	3 497 864	4 574 676
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	60 911	133 387	52 460	133 883	154 732
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	14 026	(177 484)	634	(164 195)	(115 528)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>(5 950 357)</u>	<u>-</u>	<u>(5 036 194)</u>	<u>(5 036 194)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(3 239 439)</u>	<u>31 629 510</u>	<u>11 023 479</u>	<u>32 127 667</u>	<u>8 702 707</u>
Souscriptions					
- Capital	43 977 413	181 030 992	71 458 271	193 489 861	256 086 820
- Régularisation des sommes non distribuables	(47 118)	(39 561)	(41 269)	(49 235)	(28 912)
- Régularisation des sommes distribuables	1 892 188	11 987 408	3 410 784	11 525 914	15 527 438
Rachats					
- Capital	(47 166 401)	(151 450 493)	(61 169 335)	(163 727 656)	(248 569 011)
- Régularisation des sommes non distribuables	53 491	26 907	46 567	56 950	43 780
- Régularisation des sommes distribuables	(1 949 013)	(9 925 743)	(2 681 539)	(9 168 167)	(14 357 409)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(1 743 219)</u>	<u>29 707 004</u>	<u>12 204 060</u>	<u>30 559 025</u>	<u>8 280 393</u>
ACTIF NET					
En début de période	100 084 035	68 633 811	78 708 384	60 353 419	60 353 419
En fin de période	98 340 816	98 340 816	90 912 444	90 912 444	68 633 811
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	940 589	622 213	738 466	549 111	549 111
En fin de période	909 606	909 606	838 514	838 514	622 213
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>108,114</u>	<u>108,114</u>	<u>108,421</u>	<u>108,421</u>	<u>110,306</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1,61%</u>	<u>4,70%</u>	<u>1,72%</u>	<u>5,08%</u>	<u>6,79%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 SEPTEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2025 à D : 49.228.905 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
	Obligations et valeurs assimilées		43 077 523	44 327 831	45,08%
	Obligation de sociétés		22 356 663	22 968 257	23,36%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1 CB TF	196	8 170	8 346	0,01%
TN0003600582	ATB SUB 2009 TBL2	10 000	266 593	271 217	0,28%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 CAT D TMM+2.9	13 500	1 080 000	1 167 718	1,19%
TN0001300607	BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	412 500	413 239	0,42%
TN0001300623	BTE 2011 CB TF 6.25%	31 000	1 085 000	1 119 770	1,14%
TN0002601011	EO STB 2008/1	6 500	208 000	214 198	0,22%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-1 A TF 10.75% 5 ANS	20 000	1 200 000	1 253 152	1,27%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A TF 10.70% 5 ANS	19 330	1 546 400	1 603 694	1,63%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1 A TF 10.20% 5 ANS	65 000	6 500 000	6 726 668	6,84%
TNR0O99VZUY8	TLF 2022-02 TV TMM+2.75%	10 000	600 000	647 910	0,66%
TNQ8KNUQ09D7	TLF 2025-01 A TF 10% 5 ANS	20 000	2 000 000	2 064 432	2,10%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-02 TF10.5 % 5 ANS	50 000	4 000 000	4 012 930	4,08%
TN0003900263	UIB 2011/1 TF 6.3% CB	15 000	450 000	452 232	0,46%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1 TF 9,65% 5 ANS	10 000	1 000 000	1 006 976	1,02%
TN1T1YC5F1E6	BTK Leasing Subordonné 2025-1 A TF 9.4% 5 ANS	20 000	2 000 000	2 005 776	2,04%
	Emprunts national		14 111 560	14 261 157	14,50%
TN0008000838	EMPNAT T1 2021 CAT B	12 500	1 250 000	1 272 190	1,29%
TNJ1M1ZAWYG5	EMPNAT T-2 2022 -A 9.25% TF	19 000	190 000	194 119	0,20%
TNQVHB5WZ2K2	EMPNAT T-2 2022 -B 9.35% TF	250	20 000	20 439	0,02%
TNNI3UPDY012	EMPNAT T-2 2023 -A 9.75% TF	10 000	100 000	102 888	0,10%
TNIZ090I5G66	EMPNAT T-3 2022 -C TMM+2.40%	120 000	10 500 000	10 535 191	10,71%
TNVI299YK4C1	EMPNAT T-3 2023 -A TMM+1.7%	100 000	975 000	985 437	1,00%
TNVFSFLG1FH4	EMPNAT T-4 2022 -C TMM+2.25%	9 000	900 000	962 761	0,98%
TNGVARQJO7Y7	EMPNAT T-4 2023 -A 9.75% TF	17 656	176 560	188 132	0,19%
	Bons du trésor assimilables		6 609 300	7 098 417	7,22%
TN0008000622	BTA 10 ANS 6.3% MARS2026	2 000	1 910 800	2 051 258	2,09%
TN0008000606	BTA 12 ANS 6.7% AVRIL2028	5 000	4 698 500	5 047 159	5,13%
	Titres OPCVM		4 508 311	4 901 075	4,98%
TNKJ23DMA3N1	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	8 450	926 883	1 108 564	1,13%
TNF4K5BAEM01	FIDELITY SICAV PLUS	18 500	2 944 371	2 975 725	3,03%
TNOHKLD2UJQ7	FINA O SICAV	489	50 051	71 696	0,07%
TN0004200937	GO SICAV	2 923	300 087	451 378	0,46%
TN0003100617	PLACEMENT OBLIGATAIRE	1 366	144 605	146 165	0,15%
TN0003600418	SANADET SICAV	1 297	142 315	147 547	0,15%
	TOTAL		47 585 834	49 228 905	50,06%
	Pourcentage par rapport au total actifs				49,94%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2025 à D : 48.380.303 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation		Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% actif net
	Comptes à terme		13 400 000	13 850 920	14,08%
	Placement Amen Bank au 31/10/2025 (au taux fixe de 9%)	134 jours	2 000 000	2 041 030	2,08%
	Placement BTL au 17/11/2025 (au TMM)	361 jours	150 000	158 020	0,16%
	Placement Amen Bank au 08/12/2025 (au taux fixe de 8,6%)	180 jours	5 000 000	5 105 556	5,19%
	Placement BH au 05/02/2026 (au taux fixe de 10,74%)	350 jours	5 400 000	5 683 465	5,78%
	Placement BTL au 10/02/2026 (au TMM)	365 jours	100 000	103 923	0,11%
	Placement BTL au 01/06/2026 (au TMM)	361 jours	240 000	244 655	0,25%
	Placement BTL au 03/08/2026 (au TMM)	360 jours	250 000	252 219	0,26%
	Placement BTL au 10/08/2026 (au TMM)	360 jours	260 000	262 052	0,27%
	Créances sur opérations de pensions livrées		9 770 000	9 784 024	9,95%
	Pension Livrée BTL au 01/10/2025 (au taux de 8,3%)	12 jours	1 220 000	1 223 303	1,24%
	Pension Livrée BTL au 02/10/2025 (au taux de 8,3%)	10 jours	1 300 000	1 302 628	1,32%
	Pension Livrée BTL au 03/10/2025 (au taux de 8,3%)	10 jours	1 300 000	1 302 336	1,32%
	Pension Livrée BTL au 06/10/2025 (au taux de 8,3%)	12 jours	1 300 000	1 302 053	1,32%
	Pension Livrée BTL au 07/10/2025 (au taux de 8,3%)	12 jours	2 100 000	2 102 842	2,14%
	Pension Livrée BTL au 08/10/2025 (au taux de 8,3%)	9 jours	1 300 000	1 300 582	1,32%
	Pension Livrée BTL au 09/10/2025 (au taux de 8,3%)	9 jours	1 250 000	1 250 280	1,27%
	Certificats de dépôt		24 369 322	24 745 359	25,16%
TNWA5H8LNJY9	Certificat de dépôt Amen Bank au 01/10/2025 (au taux de 8,5%)	20 Jours	1 494 360	1 500 000	1,53%
TN31R3ZOALI9	Certificat de dépôt Amen Bank au 02/10/2025 (au taux de 8,5%)	10 Jours	998 116	999 812	1,02%
TNG4V8MQ2EI4	Certificat de dépôt Amen Bank au 08/10/2025 (au taux de 8,5%)	20 Jours	1 992 480	1 997 368	2,03%
TNWN1U4Q17X1	Certificat de dépôt Amen Bank au 10/10/2025 (au taux de 8,5%)	10 Jours	998 116	998 304	1,02%
TN22U4JI0DX1	Certificat de dépôt Amen Bank au 27/10/2025 (au taux de 9%)	130 Jours	2 924 455	2 984 891	3,04%
TNXHYCKOJ875	Certificat de dépôt BTL au 21/10/2025 (au taux de 9,25%)	40 Jours	2 479 654	2 489 827	2,53%
TN3E4K9D5QV7	Certificat de dépôt UBCI au 28/10/2025 (au taux de 8,5%)	40 Jours	1 984 594	1 989 601	2,02%
TNJWI8A2D3T9	Certificat de dépôt BTL au 12/11/2025 (au taux de 9%)	50 Jours	3 960 494	3 966 815	4,03%
TNKX9IPEF378	Certificat de dépôt BTL au 19/11/2025 (au taux de 9%)	50 Jours	990 123	990 321	1,01%
TNZ9919UNML8	Certificat de dépôt BNA au 29/01/2026 (au taux de 9,99%)	350 Jours	5 575 071	5 854 310	5,95%
TNKQUDB7GB37	Certificat de dépôt BNA au 16/02/2026 (au taux de 8,75%)	150 Jours	971 859	974 111	0,99%
	TOTAL		47 539 322	48 380 303	49,20%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				49,08%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2025 à D : 32.586, contre un solde de D : 14.675, à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	24 440	9 149	8 601
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	2 620	-	1 600
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	-	1 985
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées (1)	200 000	200 000	200 000
(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM (1)	(200 000)	(200 000)	(200 000)
Billet de trésorerie AETECH échu et non payé (2)	1 400 000	1 400 000	1 400 000
Remboursement par MAC SA (2)	(1 400 000)	(1 400 000)	(1 400 000)
Autres débiteurs	5 526	5 526	5 526
Total	32 586	14 675	17 712

(1) L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 13.333 actions et 6.667 actions pour la FIDELITY OBLIGATIONS SICAV.

Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 200 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne.

Une dépréciation intégrale a été constatée en 2020.

(2) Billet de trésorerie émis par la société AETECH et échu le 10 juillet 2023. MAC SA a payé la SICAV l'intégralité du montant en deux tranches. La première tranche de 800 KDT, a été encaissée le 06 novembre 2023 ; et la deuxième tranche de 600 KDT, a été encaissée le 20 Juin 2024.

Les intérêts ont été décomptés sur le montant restant dû du billet de trésorerie et à partir de la date d'échéance de la première tranche soit le 10 juillet 2023, au taux nominal de 10% l'an.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2025 à D : 210.985, contre D : 154.458, à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	210 985	154 458	148 726
Total	210 985	154 458	148 726

Note 8 : Autres créateurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2025 à D : 15.458, contre D : 5.737, au 30/09/2024 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	8 216	5 737	5 106
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	7 242	-	-
Total	15 458	5 737	5 106

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 Septembre 2025, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	64 042 612
Nombre de titres	622 213
Nombre d'actionnaires	1 321

Souscriptions réalisées

Montant	181 030 992
Nombre de titres émis	1 758 829
Nombre d'actionnaires nouveaux	60

Rachats effectués

Montant	(151 450 493)
Nombre de titres rachetés	(1 471 436)
Nombre d'actionnaires sortants	(405)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	133 387
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(177 484)
Régularisation des sommes non distribuables	(12 654)

Capital au 30-09-2025

Montant	93 566 361
Nombre de titres	909 606
Nombre d'actionnaires	976

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2025 à D : 817.463 , contre D : 724.114 pour la même période de l'exercice 2024 se détaillant ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Revenus des obligations	439 180	1 070 971	246 697	747 744	1 043 424
- Intérêts	439 180	1 070 971	246 697	747 744	1 043 424
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	378 283	1 194 324	477 417	1 400 824	1 875 470
- Intérêts des BTA et emprunt national	378 283	1 194 324	477 417	1 400 824	1 875 470
Revenus des titres OPCVM	-	261 783	=	198 775	198 775
-Dividendes	-	261 783	-	198 775	198 775
TOTAL	817 463	2 527 077	724 114	2 347 343	3 117 669

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2025 à D : 642.425, contre D : 258.072 pour la même période de l'exercice 2024, se détaillant ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Intérêts des billets de trésorerie	-	-	-	22 426	22 426
Intérêts des comptes à terme	253 644	527 096	122 659	359 992	482 681
Intérêts des dépôts à vue	10 056	36 796	7 933	18 502	34 606
Intérêts des certificats de dépôt	378 725	1 051 724	127 480	226 729	319 498
TOTAL	642 425	1 615 615	258 072	627 649	859 211

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2025 à D : 211.578, contre D : 155.051 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Rémunération de gestionnaire	211 578	569 583	155 051	454 624	603 943
TOTAL	211 578	569 583	155 051	454 624	603 943

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2025 à D : 28.678, contre D : 23.659, pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Redevance du CMF	23 706	63 819	17 373	50 938	67 669
Services bancaires et assimilés	-	-	6	21	68
Commission sur pensions livrées (*)	4 972	12 620	6 280	19 613	24 353
Autres	-	400	-	-	-
TOTAL	28 678	76 839	23 659	70 573	92 090

(*) Commissions relatives à des opérations de pensions livrées calculées conformément à l'avis de Tunisie Clearing N°09/2021 du 11 janvier 2021.

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire.